BUDGET DE DÉPENSES

2009-2010

VOLUME III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Québec

BUDGET
DE DÉPENSES

2009
2010

VOLUME III

Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 MARS 2010

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46 de
la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Gagnon-Tremblay,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable
de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Budget de dépenses 2009-2010
Volume III
Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Dépôt légal - Mars 2009
ISSN 0706-0319
ISBN 978-2-550-55365-6 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-55373-1 (PDF)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

À cet effet, la présidente du Conseil du trésor présente à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2009-2010 en quatre volumes :

- Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme;

- Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2009-2010 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;

- Le Volume III, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;

- Le Volume IV, Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q. c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget de dépenses 2009-2010 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

> La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;

> La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;

> La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;

> L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2009-2010 ainsi que la dépense probable 2008-2009;

> L'annexe 2 fournit :

  › Le nom de tous les organismes autres que le budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010;

  › Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses 2009-2010.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 11

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire 17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 31
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 39
Conseil exécutif 51
Culture, Communications et Condition féminine 63
Développement durable, Environnement et Parcs 77
Développement économique, Innovation et Exportation 87
Éducation, Loisir et Sport 97
Emploi et Solidarité sociale 111
Famille et Aînés 127
Finances 137
Immigration et Communautés culturelles 149
Justice 159
Relations internationales 169
Ressources naturelles et Faune 177
Revenu 189
Santé et Services sociaux 197
Sécurité publique 207
Services gouvernementaux 219
Tourisme 227
Transports 233
Travail 249

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2009-2010. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010, la dépense probable 2008-2009, la variation entre le budget de dépenses 2009-2010 et la dépense probable 2008-2009.

Sommaire des dépenses[1]
(en millions de dollars)

	2009-2010		2008-2009[2]	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale[3]	116,2	2,1	114,1	114,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	70,6	(72,3)	143,5	142,9
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 827,1	34,1	1 792,6	1 793,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	720,3	9,2	703,0	711,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	672,6	236,2	558,3	436,4
Conseil exécutif	343,8	27,1	335,3	316,7
Culture, Communications et Condition féminine	668,0	8,9	656,6	659,1
Développement durable, Environnement et Parcs	211,2	0,3	201,0	210,9
Développement économique, Innovation et Exportation	914,9	81,6	788,8	833,3
Éducation, Loisir et Sport	14 431,0	490,2	13 984,0	13 940,8
Emploi et Solidarité sociale	4 228,4	(2,6)	4 220,0	4 231,0
Famille et Aînés	2 066,5	119,3	1 946,6	1 947,2
Finances[4]	177,8	(161,5)	164,7	339,3
Immigration et Communautés culturelles	296,4	166,5	270,3	129,9
Justice	680,4	10,0	666,3	670,4
Relations internationales	115,9	(7,3)	127,0	123,2
Ressources naturelles et Faune	576,7	12,8	553,9	563,9
Revenu	1 050,0	(30,3)	1 055,5	1 080,3
Santé et Services sociaux	26 872,4	1 455,3	25 401,5	25 417,1
Sécurité publique	1 081,8	21,8	1 040,4	1 060,0
Services gouvernementaux	171,3	18,8	158,2	152,5
Tourisme	138,9	—	140,7	138,9
Transports	2 770,9	423,9	2 344,9	2 347,0
Travail	32,1	(8,7)	32,6	40,8
Crédits périmés escomptés	(150,0)	(150,0)	—	—
Crédits reportés en 2010-2011	(96,3)	(96,3)	—	—
Dépenses de programmes	59 988,9	2 589,1	57 399,8	57 399,8
Service de la dette	6 104,0	(485,0)	6 589,0	6 589,0
Dépenses budgétaires	66 092,9	2 104,1	63 988,8	63 988,8

Références

[1] Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2009-2010.

[2] Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2009-2010.

[3] L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

[4] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2009-2010 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

EN BREF

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » :

> Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants;

> Assurer le soutien financier aux municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales, selon les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures;

> Accorder une aide financière au milieu municipal en lui allouant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux des gouvernements étrangers;

> Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;

> Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par la hausse des sommes affectées à la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 ainsi qu'au Fonds de développement régional et par le soutien aux territoires en difficulté;

> Poursuivre les interventions gouvernementales visant à favoriser l'accès à des conditions adéquates de logement pour les ménages québécois.

En tenant compte d'un montant de 20,0 M$ réservé au Fonds de suppléance du Conseil du trésor, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 1 847,1 M$. Cette somme additionnelle permettra notamment de poursuivre l'engagement du gouvernement en matière de logements sociaux, de reconduire des programmes favorisant l'amélioration des logements et d'accroître l'aide à l'économie sociale.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Immobilière SHQ, la Régie du logement (RDL) et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional, la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, le développement des régions et des milieux ruraux ainsi que le progrès et le rayonnement de la Métropole.

La CMQ intervient à titre de tribunal administratif, d'organisme administratif, d'enquête et de conseil dans une perspective d'efficience de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser aux citoyennes et aux citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en améliorant la qualité du milieu de vie, dans une optique de développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2009-2010 s'inscrivent à l'intérieur de six orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

> En plus de verser 308,1 M$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 263,8 M$ dans le cadre du partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

> La mise en œuvre de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal intervenue en juin 2008 entre le gouvernement et la Ville de Montréal nécessitera des déboursés de 25,0 M$ du Ministère.

L'objectif est de permettre aux municipalités d'offrir des services publics de qualité à leur population tout en gardant leur fardeau fiscal le plus équitable possible. Il vise également à diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins.

Actions envisagées

> La mise en oeuvre ou la définition des modalités d'application des diverses mesures prévues par l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;

> La modernisation de l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et des travaux d'allègement réglementaire;

> La révision des compétences et des processus de gouvernance dans les agglomérations;

> La mise en place de tables de travail multipartites avec la Ville de Montréal et avec les municipalités reconstituées de l'agglomération;

> Les travaux de la Table Québec-municipalités et de la Table Québec-régions relatifs à la décentralisation, la régionalisation administrative, l'adaptation des programmes gouvernementaux aux particularités des régions et la réalisation d'initiatives de partenariat.

ORIENTATION 2
Promouvoir la démocratie municipale

> En cette année d'élection générale dans les municipalités, le Ministère prévoit consacrer environ 0,4 M$ pour des activités visant à promouvoir la démocratie municipale.

L'objectif est de soutenir l'épanouissement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur municipalité et à faciliter leur participation à la prise de décisions qui les concernent.

Actions envisagées

> La mise en œuvre de programmes pour promouvoir la mise en candidature des femmes et des jeunes;

> La tenue d'activités particulières pour favoriser la participation des citoyens aux élections municipales;

> La diffusion des résultats des élections sur le site web du Ministère le soir du scrutin.

ORIENTATION 3
Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

> Le Plan québécois des infrastructures, mis à jour en janvier 2009 et dont les sommes atteindront 3 389,5 M$ sur cinq ans pour les infrastructures municipales d'eau, prévoit un montant de 698,6 M$ en 2009-2010 pour financer la mise aux normes et la résorption du déficit d'entretien cumulé des infrastructures;

> Pour le développement des infrastructures stratégiques, le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de 240,0 M$ sur cinq ans, dont un montant de 80,0 M$ en 2009-2010.

L'objectif est d'améliorer ou de maintenir la qualité et la gestion des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, ainsi que de favoriser la réalisation de projets ayant une incidence sur le développement local ou régional. Il vise également à assurer la stabilité des sources de financement afin de garantir une meilleure planification des travaux.

Actions envisagées

> La mise en œuvre d'un cadre de financement des infrastructures municipales, locales ou régionales;

> La mise aux normes des équipements d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable;

> L'assainissement des eaux usées dans certaines petites municipalités ciblées par la Politique nationale de l'eau ou dont la situation présente un problème de santé publique, d'hygiène ou environnemental;

> Le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées;

> L'élaboration de guides de planification et d'intervention ainsi que d'outils de gestion.

ORIENTATION 4
Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

> Il est prévu d'investir 122,5 M$ pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

L'objectif est de veiller à ce que chaque territoire et chaque région puissent exploiter son plein potentiel. Les stratégies d'intervention gouvernementale miseront sur la prise en charge du développement des régions par les acteurs locaux et régionaux.

Actions envisagées

> La mise en œuvre de pactes ruraux avec les municipalités régionales de comté;

> La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour des municipalités revitalisées et prospères et la poursuite des actions pour soutenir les territoires en difficulté;

> La mise en œuvre du plan d'action en économie sociale;

> Le soutien aux conférences régionales des élus (CRÉ) dans la conclusion d'ententes spécifiques et de partenariat avec les autres ministères et organismes du gouvernement ou avec d'autres partenaires.

ORIENTATION 5
Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

> Des sommes de 62,7 M$ sont prévues pour soutenir les institutions métropolitaines et montréalaises et pour financer les projets structurants.

L'objectif est de contribuer à affermir le rôle moteur de la région métropolitaine de Montréal aux plans québécois, canadien, nord-américain et international.

Actions envisagées

> Le soutien à la réalisation de projets à caractère métropolitain;

> Le développement de l'entrepreneuriat local par une aide financière destinée aux 18 centres locaux de développement de Montréal et à celui de Laval;

> Le soutien au développement économique de Montréal par une aide financière destinée à la mise en œuvre de la stratégie Imaginer – Réaliser Montréal 2025.

ORIENTATION 6
Moderniser les pratiques de gestion

> Des efforts seront consacrés à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des interventions du Ministère de même qu'à la satisfaction de sa clientèle.

Actions envisagées

> La consolidation de l'offre de service en ligne;

> La mise en place de solutions d'affaires reposant sur les nouvelles technologies de l'information.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2009-2010 sont les suivants :

> Des sommes importantes sont prévues pour le maintien des actifs en logement social et pour résorber le déficit d'entretien de ces infrastructures dans le budget d'investissement 2008-2013 du Plan québécois d'infrastructures. Au total, ce sont des investissements de 1 157,7 M$ sur cinq ans qui seront consentis pour améliorer les conditions de vie des résidents. De plus, la SHQ poursuivra l'adaptation des logements existants aux normes d'efficacité énergétique et appliquera les exigences de son plan de développement durable aux nouvelles constructions et aux rénovations;

> Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements sociaux et communautaires;

> La SHQ continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, les programmes de supplément au loyer et d'allocation logement sont offerts aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable;

> La SHQ mène actuellement un vaste exercice de modernisation. Pour l'exercice financier 2009-2010, ses efforts porteront notamment sur le renforcement des services de première ligne offerts aux citoyens, sur la consolidation du réseau des offices d'habitation, OBNL et coopératives pour soutenir davantage les quelque 830 organismes qui administrent des habitations à loyer modique (HLM) et sur l'accompagnement des projets en exploitation découlant du Programme AccèsLogis Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 827,1 M$ en 2009-2010, soit 34,1 M$ de plus que la dépense probable 2008-2009.

Cette variation s'explique, entre autres, par l'entente intervenue avec la Ville de Montréal reconnaissant son statut particulier, par la hausse des budgets affectés à la Politique nationale de la ruralité, à la rénovation et à l'amélioration du parc de logements sociaux ainsi qu'à la réalisation de logements communautaires. La réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de programmes d'infrastructures arrivés à terme diminue les besoins budgétaires.

PROGRAMME 1
Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectif le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 32,4 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2008-2009 compte tenu du soutien au développement économique de Montréal et de la nouvelle entente reconnaissant le statut particulier de Montréal.

PROGRAMME 2
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter, entre autres, la mise en place et la réfection de réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, ainsi que d'installation de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction et à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'infrastructures et de renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures est en baisse de 59,4 M$ pour s'établir à 466,0 M$. Cette variation s'explique principalement par une réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de programmes d'infrastructures arrivés à terme.

PROGRAMME 3
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Les sommes allouées à ce programme connaissent une augmentation de 3,6 M$, attribuable essentiellement au versement de compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4
Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2008-2009, les sommes allouées à ce programme sont sensiblement les mêmes en 2009-2010.

PROGRAMME 5
Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 12,6 M$. Cette variation est principalement attribuable aux sommes accordées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité et du Fonds de développement régional.

PROGRAMME 6
Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. L'enveloppe allouée à ce programme reste la même puisque le niveau d'activité demeure constant.

PROGRAMME 7
Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ. Cet organisme bénéficie également de fonds fédéraux pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 46,0 M$. Cette augmentation est principalement attribuable aux budgets additionnels accordés pour la rénovation et l'amélioration du parc de logements sociaux dans le cadre du Plan québécois des infrastructures ainsi que pour la réalisation de logements communautaires en vertu du programme AccèsLogis Québec.

PROGRAMME 8
Régie du logement

En vertu de ce programme, la RDL dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2009-2010 sont en baisse de 1,1 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique par le financement obtenu en 2008-2009 pour la réalisation du plan de relève des régisseurs.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	123 053,1	32 437,9	90 963,0	90 615,2
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	465 980,7	(59 383,0)	522 949,6	525 363,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	593 998,5	3 588,3	593 132,5	590 410,2
4. Administration générale	55 365,9	(65,1)	55 247,3	55 431,0
5. Développement des régions et ruralité	122 537,7	12 632,1	109 769,1	109 905,6
6. Commission municipale du Québec	2 471,2	23,2	2 448,0	2 448,0
7. Habitation	447 890,9	45 968,0	402 578,9	401 922,9
8. Régie du logement	15 780,2	(1 095,9)	15 544,1	16 876,1
Total	**1 827 078,2**	**34 105,5**	1 792 632,5	1 792 972,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**689**	**(21)**	—	710

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 23,3 M$ en immobilisations servira à l'achat de matériel et d'équipement ainsi qu'à des investissements reliés à la mise à niveau des systèmes informatiques et à la prestation électronique de services.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la diminution s'explique principalement par le retrait d'une somme de 141,5 M$ accordée en 2008-2009 afin de pouvoir comptabiliser sur une base d'exercice les dépenses de compensations tenant lieu de taxes conformément à la réforme comptable adoptée en décembre 2007.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	23 257,5	3 250,0	20 007,5
Prêts, placements, avances et autres	1 925,0	(143 570,4)	145 495,4
Total	**25 182,5**	(140 320,4)	165 502,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission municipale du Québec	2 471,2	2 448,0
Régie du logement	15 780,2	16 876,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Immobilière SHQ	193 135,0	—	187 302,0	—
Société d'habitation du Québec	729 879,5	447 890,9	699 363,8	401 922,9
Société québécoise d'assainissement des eaux	126 310,0	—	135 516,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des CRÉ ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. L'enveloppe 2009-2010 allouée est de 58,0 M$, soit 55,5 M$ au Ministère et 2,5 M$ au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale via le Bureau de la Capitale-Nationale. Ce montant tient compte des engagements futurs à l'égard des CRÉ.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	55 000,0	52 535,6	48 000,0	45 535,6
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

EN BREF

Attribution d'une somme de 12,0 M$ destinée à mettre en œuvre les priorités de travail établies à la suite du dépôt du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ).

Croissance de 5,2 M$ du budget alloué au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Allocation d'une somme de 3,5 M$ pour la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

Enfin, ajout de 4,2 M$ pourvus à même le Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour la mise en œuvre de mesures pour les abattoirs de proximité, le bien-être des animaux de compagnie et le secteur des boissons alcooliques artisanales, ainsi que pour améliorer la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor du secteur bioalimentaire québécois dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes destinés au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires.

Le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), de l'innovation et de la formation (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire), des pêches et de l'aquaculture commerciales et des services à la gestion, de même que sur Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces entités ont des mandats précis quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire. Ces organismes sont La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 720,3 M$. La répartition se présente comme suit : 55,9 % du budget est consacré au Ministère et 44,1 % va aux organismes, comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, une somme de 305,0 M$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques financiers destinés aux entreprises agricoles.

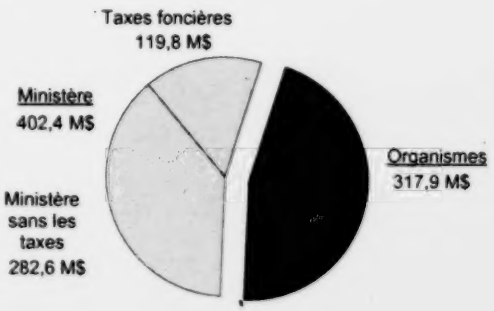

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 5,2 M$, pour atteindre un total de 119,8 M$, afin de tenir compte de la croissance inhérente des coûts de cette intervention.

Les autres choix budgétaires du Ministère concernent particulièrement la mise en œuvre des priorités de travail découlant du dépôt du rapport de la CAAAQ et du plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ces choix s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles ayant trait au développement économique et régional du secteur bioalimentaire, à la sécurité des aliments et à la santé animale ainsi qu'à la protection de l'environnement et à la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

ORIENTATION 1
Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie et les acteurs gouvernementaux et régionaux

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

> Mise en œuvre de la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur, Le Québec dans votre assiette! Cette stratégie a pour objet, notamment, d'amener les consommateurs à acheter davantage de produits du Québec, de favoriser l'adaptation de l'offre par la mise en marché et l'innovation ainsi que de faciliter l'accès des entreprises aux réseaux de distribution;

> Mise en œuvre de plusieurs initiatives faisant suite au dépôt du rapport de la CAAAQ à l'égard, notamment de la relève agricole, du développement des marchés à l'extérieur du Québec, de l'appui à des secteurs en émergence, du soutien à la diversification en région, de l'expertise en gestion agricole ainsi que de la recherche et de l'innovation;

> Poursuite du Plan de développement et de croissance du secteur des fromages fins québécois, en réponse aux difficultés liées à l'épisode de listériose survenu à l'automne 2008;

> Appui au renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire dont la poursuite du programme Compétitivité-Innovation;

> Mise en application du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, Ensemble pour la viabilité de l'industrie. Ce plan est établi en fonction de trois priorités : la compétitivité, la commercialisation ainsi que la concertation des acteurs du milieu et la reconnaissance de l'excellence.

ORIENTATION 2
Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

> Amélioration des mécanismes de surveillance de la sécurité des aliments dans les établissements alimentaires, notamment dans le domaine des fromages fins et celui des viandes;

> Poursuite du déploiement de la traçabilité, ce qui comprend la réglementation nécessaire à l'identification et à la traçabilité des porcs et à la réalisation de projets pilotes à propos de la traçabilité de la viande bovine;

> Construction des nouveaux laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec.

ORIENTATION 3
Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Actions envisagées

Le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions suivantes :

> Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole, qui s'inscrit dans le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, afin de diminuer l'effet des activités agricoles pouvant avoir une incidence sur la prolifération des algues bleu-vert;

> Poursuite de la mise en œuvre, avec les partenaires, du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 portant sur la qualité de l'eau, la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique, de même que la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs;

> Mise en application du volet agricole du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques afin que le secteur agricole contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre;

> Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce visant la réduction des rejets de phosphore des pisciculteurs.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en matière agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Les dépenses de ce programme augmentent de 8,9 M$ par rapport à la dépense probable. En 2009-2010, ce programme comprend une augmentation des sommes nécessaires pour mettre en œuvre les priorités de travail établies à la suite du dépôt du rapport de la CAAAQ. Il inclut également un ajout de crédits pour le Programme de remboursement des taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles et pour le Plan de développement et de croissance du secteur des fromages fins québécois.

PROGRAMME 2
Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement approprié, à compenser les pertes de rendement des récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 9,0 M$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 3,9 M$ de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi qu'une subvention de 305,0 M$ accordée à La Financière agricole du Québec.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	402 407,5	8 939,1	385 433,2	393 468,4
2. Organismes d'État	317 923,9	240,5	317 526,9	317 683,4
Total	**720 331,4**	**9 179,6**	702 960,1	711 151,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 958**	**(61)**	—	2 019

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2009-2010, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget d'investissements de 60,5 M$, soit une hausse de 27,7 M$ par rapport à 2008-2009. Cette augmentation est attribuable à la construction des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec et aux investissements prévus au Plan québécois des infrastructures, notamment pour l'Institut de technologie agroalimentaire.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	60 488,4	27 713,7	32 774,7
Prêts, placements, avances et autres	500,0	—	500,0
Total	**60 988,4**	27 713,7	33 274,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 991,3	8 909,0
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 932,6	3 774,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	8 962,0	—	6 667,0	—
La Financière agricole du Québec	836 003,0	305 000,0	854 586,0	305 000,0

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

EN BREF

En 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera ses actions autour des orientations suivantes :

> Assurer une gestion rigoureuse des dépenses;

> Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements;

> Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre;

> Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé;

> Contribuer à la modernisation de l'État et renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique;

> Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat.

En excluant le montant de 230,0 M$ du Fonds de suppléance permettant de financer des dépenses imprévues des ministères et des organismes en cours d'exercice, le budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor s'établit à 442,6 M$, en hausse de 1,4 % par rapport à la dépense probable 2008-2009.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2009-2010.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

> Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque année financière;

> Soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale;

> Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;

> Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;

> Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat a également le mandat de fournir aux ministères et aux organismes des orientations en matière de gestion des ressources de même que d'offrir aux citoyens et aux entreprises des services d'information sur les politiques gouvernementales de gestion, les façons de faire affaire avec le gouvernement et les données concernant l'effectif de la fonction publique.

La Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique a pour mission d'assurer, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Commission vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent les fonctionnaires, s'assure de l'observation des lois et des règlements relatifs au système de recrutement et de promotion, produit des études, fait des vérifications et formule des recommandations aux autorités. Elle entend les recours exercés en certaines matières par les membres et les dirigeants d'organismes, par les administrateurs d'État et par les fonctionnaires, offre des sessions d'échanges et d'information en matière de promotion et un service de médiation aux parties à la suite d'un recours. Elle effectue la certification des moyens d'évaluation, donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi des dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et fait rapport directement à l'Assemblée nationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2009-2010, le Secrétariat a procédé à des choix budgétaires au regard de quatre priorités. Premièrement, concernant la gestion des ressources financières, les actions du Secrétariat seront axées sur des dossiers majeurs tels que la gestion rigoureuse des dépenses de l'État ainsi que la rénovation et l'amélioration des infrastructures. Deuxièmement, au chapitre des ressources humaines, les efforts déployés auront pour objet d'assurer le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de vieillissement de l'effectif de la fonction publique. Troisièmement, les actions qui seront réalisées en matière de gestion des ressources matérielles permettront d'optimiser les relations entre l'État et le secteur privé. Finalement, au chapitre de la modernisation de l'État, le Secrétariat continuera de soutenir les ministères et les organismes dans leurs activités de gestion axée sur les résultats.

Le détail des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat est présenté à la section portant sur le plan budgétaire.

ORIENTATION 1
Assurer une gestion rigoureuse des dépenses

Actions envisagées

> Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;

> Assurer le suivi du niveau des effectifs octroyés aux ministères et aux organismes.

ORIENTATION 2
Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements

Actions envisagées

> Élaborer le Plan québécois des infrastructures 2009-2014 et le rapport annuel d'utilisation à l'égard des investissements de l'année 2008-2009;

> Appliquer les mesures d'accompagnement et de suivi prévues ou découlant de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique;

> Réaliser le portrait gouvernemental annuel des investissements en ressources informationnelles;

> Procéder à l'autorisation des projets d'investissements en immobilisations selon les procédures et directives en vigueur.

ORIENTATION 3
Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre

Actions envisagées

> Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique;

> Réviser les processus de recrutement en vue de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail;

> Analyser la situation des membres des groupes cibles afin d'identifier des mesures permettant d'atteindre 25,0 % d'embauche;

> Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage;

> Accroître la capacité prévisionnelle des besoins en matière d'effectifs et de compétences;

> Étudier les causes des absences afin de mieux cibler les actions de prévention;

> Soutenir les ministères et les organismes dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail.

ORIENTATION 4
Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Actions envisagées

> Mettre en œuvre le plan de formation sur la nouvelle réglementation;

> Élaborer et diffuser des gabarits et des modèles types pour les contrats en approvisionnement, en services et en travaux de construction;

> Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et des organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise;

> Élaborer et mettre en œuvre un programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement.

ORIENTATION 5
Contribuer à la modernisation de l'État et renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique

Actions envisagées

> Encadrer l'application de normes quant au niveau et à la qualité des services offerts;

> Développer des outils favorisant l'amélioration du cadre de gestion axé sur les résultats;

> Veiller pour chaque portefeuille ministériel à ce que soit réalisée l'évaluation d'au moins une activité pouvant être privatisée.

ORIENTATION 6
Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat

Actions envisagées

> Conseiller les gestionnaires dans l'intégration de pratiques favorisant l'attraction et la fidélisation du personnel;

> Améliorer le processus d'acquisition et de gestion contractuelle afin de réduire le nombre de transactions et d'optimiser l'utilisation des ressources;

> Optimiser l'alignement des systèmes d'information sur les besoins d'affaires du Secrétariat.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique veut orienter ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

La rémunération représente 84,0 % des prévisions de dépenses de la Commission et près de 90,0 % des ressources humaines allouées sont consacrées à la réalisation des opérations découlant de sa mission. En effet, la Commission maintient d'année en année son choix de consacrer le moins possible de ressources humaines à sa gestion, tout en maintenant un degré d'autonomie compatible avec ses responsabilités particulières de tribunal administratif et d'organisme de surveillance.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi qu'en matière de modernisation de l'État. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet également de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses 2009-2010 est supérieur de 1,7 M$ à la dépense probable 2008-2009. Cette hausse résulte notamment du coût des loyers et de la création en 2009-2010 du bureau des grands projets d'infrastructure publique.

PROGRAMME 2
Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 3
Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 338,0 M$ dont 333,6 M$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

L'augmentation de 4,5 M$ du budget de dépenses concerne les régimes de retraite. Cette variation découle principalement de l'indexation salariale.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celui des membres de l'Assemblée nationale est inclus au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 4
Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2009-2010 s'élève à 230,0 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	101 089,2	1 688,4	99 190,3	99 400,8
2. Commission de la fonction publique	3 522,7	34,1	3 484,6	3 488,6
3. Régimes de retraite et d'assurances	338 025,5	4 499,7	333 525,8	333 525,8
4. Fonds de suppléance	229 973,0	229 973,0	122 140,8	—
Total	**672 610,4**	**236 195,2**	558 341,5	436 415,2
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**445**	**(15)**	—	460

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Secrétariat s'élève à 796,4 M$. Il se compose principalement d'une provision, totalisant 675,1 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres », au programme 4 du Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin d'exercice.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	259,1	—	259,1
Prêts, placements, avances et autres	796 114,7	59 494,2	736 620,5
Total	**796 373,8**	59 494,2	736 879,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission de la fonction publique	3 522,7	3 488,6

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est également consacré au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs visés par la mise en place du fonds consiste à regrouper tous les coûts liés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, qui prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 du Secrétariat. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement concerne la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 506,1 M$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 164,0 M$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 342,1 M$.

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor est affecté au financement des dépenses engagées par le Secrétariat pour la réalisation d'investissements qui visent principalement le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du fonds sont prévus au programme 1, Secrétariat du Conseil du trésor.

Fonds relatif à la tempête de verglas

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations liées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes provenant du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au fonds sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 1 244,7 M$. De ce total, un montant de 653,2 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,5 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées				
Dépensès	3 641,7	3 641,7	3 227,0	3 227,0
Investissements	15 142,0		3 673,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor				
Dépenses	355,1	355,1	329,9	329,9
Investissements	1 646,0		507,0	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à la tempête de verglas				
Dépenses	26 288,0	1 888,0	26 030,0	1 630,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

CONSEIL EXÉCUTIF

EN BREF

En 2009-2010, le Ministère soutiendra et conseillera le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Pour ce faire, le Ministère entend fournir tout l'appui nécessaire à la définition des priorités d'action gouvernementale. Il en assurera la mise en œuvre par les différents ministères, en mettant l'accent sur la cohérence des actions entreprises et en procédant à la coordination nécessaire à cette fin.

Le Ministère poursuivra son engagement de mieux coordonner et planifier les activités de communication liées aux priorités gouvernementales, et ce, dans le but de communiquer avec le citoyen le plus efficacement et le plus directement possible.

Le Ministère entend poursuivre le respect des engagements pris lors du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh ainsi qu'à la rencontre Katimajiit tenue à Kuujjuaq.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 sera mise en œuvre en cours d'exercice. Cette stratégie, en continuité avec celle de 2006-2009, permettra de reconduire et d'actualiser les mesures déployées pour enrichir le Québec de sa relève. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 visera à favoriser la réussite, enrichir l'expérience et la formation, améliorer les conditions de vie et encourager l'engagement social des jeunes. Elle visera également à soutenir les jeunes vivant des difficultés. Une somme de 43,1 M$ y sera consacrée en 2009-2010.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, les travaux se poursuivront quant aux modifications à apporter à la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de règlements en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

> De soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques;

> De favoriser le développement d'une vision gouvernementale, ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions gouvernementales;

> De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. À ce titre :

  › Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;

  › Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;

  › Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;

  › Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 12,2 M$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

> Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles, soutien à la prise de décisions et activités de veille et d'analyse;

> Soutenir la haute fonction publique pour la réalisation des priorités gouvernementales et la saine gestion des ressources;

> Assurer la pérennité de l'organisation et renforcer son savoir-faire.

Des ressources financières de 16,4 M$ seront utilisées afin d'améliorer la cohérence et la coordination de la communication gouvernementale.

Actions envisagées

> Mettre sur pied des équipes-projets formées de professionnels et de gestionnaires et chargées de préparer collectivement des stratégies et des activités de communication liées aux priorités gouvernementales;

> Réaliser un exercice de planification annuelle fondée sur des choix stratégiques afin de maximiser la cohérence, la pertinence et la complémentarité des campagnes et des activités de communication gouvernementale;

> Identifier la liste des événements devant faire l'objet d'une coordination sur le plan des communications.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 8,7 M$ sera consacrée à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au sein du Canada.

Pour ce faire, les interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes viseront à assurer la cohérence de l'action gouvernementale, à intensifier la collaboration entre le Québec et les autres gouvernements de la fédération canadienne, à défendre et promouvoir les intérêts du Québec et son autonomie ainsi qu'à exercer un leadership sur la scène canadienne, notamment au sein du Conseil de la fédération. Le Secrétariat verra aussi à accroître davantage l'influence du Québec dans les débats relatifs à l'évolution du fédéralisme canadien.

Actions envisagées

> Assurer les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux;

> Mettre en œuvre le Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise et en assurer la promotion auprès des divers intervenants concernés.

Renforcement de la francophonie canadienne

Un montant de 5,5 M$ sera alloué au renforcement de la francophonie canadienne.

Actions envisagées

> Continuer la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne;

> Réaliser des projets conjoints avec les autres gouvernements.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 197,9 M$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

> Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et lors de la rencontre Katimajiit;

> Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;

> Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 sera mise en œuvre au cours de l'année 2009-2010. Une somme de 43,1 M$, dont un montant d'environ 4,0 M$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à sa réalisation au cours de la première année. Cette stratégie vise à répondre aux enjeux de société actuels et aux priorités gouvernementales et à s'assurer que la jeunesse québécoise soit mieux préparée à relever les défis du futur marché de l'emploi, qu'elle soit prête à œuvrer dans le respect de la diversité qui compose la société québécoise et qu'elle prenne sa juste place dans le nouvel espace mondial.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'inscrit en continuité avec celle de 2006-2009. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse continuera à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

> Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;

> Coordonner les travaux du comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;

> Réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des mesures de la stratégie;

> Poursuivre les travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,1 M$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

Actions envisagées

> Soutenir l'action du ministre au regard de divers lois et règlements de nature électorale et parlementaire;

> Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et parlementaires;

> Procéder à des analyses et des études visant la modernisation des institutions démocratiques;

> Assurer le soutien aux ministères et organismes aux fins de l'application des lois de nature électorale;

> Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 6,1 M$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mésententes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

> Disposer des demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et des demandes d'examen de mésententes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);

> Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;

> Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;

> Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;

> Participer aux travaux entourant la mise en place du dossier de santé du Québec en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et en fournissant les avis appropriés au gouvernement et aux membres de l'Assemblée nationale;

> Améliorer la qualité des services par la prise en compte des attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance et le développement d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,6 M$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

> Informer les organismes publics de la mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que pour l'application de la loi en général;

> Procéder à l'adoption du projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (secteur gouvernemental) et à l'élaboration des adaptations pour les municipalités, les secteurs d'éducation, de santé et services sociaux et d'ordre professionnel, ainsi que des guides d'application;

> Procéder à la mise à jour du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;

> Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

PROGRAMME 2
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

> Cabinet du premier ministre;

> Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;

> Direction générale de l'administration;

> Indemnités de l'exécutif;

> Secrétariat à la communication gouvernementale;

> Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2009-2010 et la dépense probable 2008-2009 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

PROGRAMME 3
Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

> Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques;

> Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

> Représentation du Québec au Canada;

> Coopération intergouvernementale et francophonie.

La diminution du budget de dépenses 2009-2010 par rapport à la dépense probable 2008-2009 s'explique principalement par la tenue de la cinquième rencontre estivale du Conseil de la fédération à Québec, en juillet 2008 (0,6 M$), ainsi que par la réduction du budget de dépenses de 0,6 M$ du cabinet du ministre responsable, à la suite d'un transfert de responsabilités au ministre responsable des Affaires autochtones.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

Le budget de dépenses 2009-2010 de ce programme s'établit à 204,2 M$.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

> Secrétariat à la jeunesse;

> Conseil permanent de la jeunesse.

L'augmentation du budget de dépenses 2009-2010 comparativement à la dépense probable 2008-2009 s'explique principalement par l'ajout de crédits pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

PROGRAMME 6
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

> Réforme des institutions démocratiques;

> Commission d'accès à l'information;

> Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

L'augmentation du budget de dépenses 2009-2010 comparativement à la dépense probable 2008-2009 s'explique principalement par les fonds alloués notamment au développement et à l'implantation d'un nouveau système informatisé de gestion des dossiers et à l'accroissement des activités de médiation de la Commission d'accès à l'information.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	775,6	68,3	707,3	707,3
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	73 176,6	20 288,7	71 466,3	52 887,9
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 937,9	(1 242,2)	15 553,1	16 180,1
4. Affaires autochtones	204 169,3	548,7	204 247,6	203 620,6
5. Jeunesse	43 031,7	6 294,8	36 736,9	36 736,9
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 718,9	1 095,6	6 615,8	6 623,3
Total	**343 810,0**	**27 053,9**	335 327,0	316 756,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**688**	**(1)**	—	689

Note : Le programme Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,6 M$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	1 539,6	(338,0)	1 877,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	**1 646,1**	(338,0)	1 984,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission d'accès à l'information	6 095,5	4 999,9
Conseil permanent de la jeunesse	751,5	708,0

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

EN BREF

Le maintien et la mise en état des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État par des investissements de 1 182,0 M$ sur cinq ans dont 300,7 M$ en 2009-2010. Ce dernier montant comprend l'ajout de 8,1 M$ en 2009-2010 pour soutenir la réalisation, l'actualisation ou le renouvellement d'expositions permanentes par le Fonds du patrimoine culturel québécois et l'attribution d'un montant de 23,0 M$ au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Dans le suivi du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle, la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2008-2011 avec la Ville de Montréal, qui totalise près de 60,0 M$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 19,6 M$ en 2009-2010.

Dans le prolongement de l'événement Québec horizon culture, le renouvellement et la bonification de l'entente de développement culturel 2009-2012 avec la Ville de Québec, qui totalisent pour le Ministère 15,0 M$ en crédits d'investissements et en crédits de transfert, dont 5,0 M$ en 2009-2010.

Le maintien d'une somme de 2,0 M$ allouée en 2008-2009 dans les budgets de la Société de développement des entreprises culturelles, dont 1,0 M$ pour soutenir l'industrie du livre et de l'édition et de 1,0 M$ pour financer le secteur des métiers d'art.

Le maintien de l'aide additionnelle de 1,0 M$ accordée en 2008-2009 pour bonifier l'enveloppe de diffusion des arts de la scène et soutenir les sorties culturelles à l'école.

La révision de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) en vue de dégager un regard neuf sur le patrimoine culturel.

L'ajout d'une somme de 1,0 M$ pour différentes mesures qui visent l'intégration des personnes immigrantes et des communautés culturelles à la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La promotion de la langue française au Québec constitue une priorité gouvernementale. Le budget de dépenses de la Charte de la langue française est majoré de 0,6 M$ afin de poursuivre le plan ministériel « Réussir ensemble en français » et la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous ».

L'ajout d'une somme de 5,0 M$ permet de maintenir l'enveloppe allouée à Placements Culture à 10,0 M$ en 2009-2010. Ce programme vise l'accroissement de l'investissement privé, la diversification des sources de financement et la stabilisation du financement des organismes.

Par ailleurs, un montant de 4,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor, dont 3,0 M$ pour la promotion des artistes sur la scène internationale et 1,0 M$ pour l'Institut national de l'image et du son.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère, appuyé par un réseau de quatorze sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il voit également à la coordination de l'application de la politique culturelle gouvernementale.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant le respect des droits des femmes en vue de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est également ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire s'est effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

Le Ministère affectera à cette orientation 105,6 **M$** en 2009-2010, et ce, tant pour le partenariat municipal et régional, le patrimoine culturel que pour les immeubles et les équipements culturels.

Actions envisagées

> Favoriser la signature d'ententes de partenariat municipal et régional orientées sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire;

> Contribuer à la sauvegarde du patrimoine québécois en tenant compte des réalités du XXI[e] siècle;

> Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements existants.

ORIENTATION 2
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

Le Ministère affectera à cette orientation 22,1 **M$** en 2009-2010 pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

Actions envisagées

> De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture, notamment aux États-Unis;

> Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde.

ORIENTATION 3
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles

Le Ministère affectera à cette orientation 44,4 **M$** pour, notamment, le partenariat Culture-Éducation, les sorties culturelles des jeunes et la fréquentation des lieux culturels.

Actions envisagées

> Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

> Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels;

> Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées.

ORIENTATION 4
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère affectera à cette orientation 12,2 M$ visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,5 M$ au Conseil du statut de la femme.

Actions envisagées

> Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;

> Encourager les ministères et organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes;

> Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Par ailleurs, le Ministère affectera 416,3 M$ aux sociétés d'État et organismes en 2009-2010 en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

> 89,2 M$[1] au Conseil des arts et des lettres du Québec;

> 62,2 M$[1] à la Société de développement des entreprises culturelles;

> 65,5 M$ à la Société de télédiffusion du Québec;

> 14,5 M$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 6,0 M$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;

> 81,4 M$ à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

> 25,3 M$ au Musée de la Civilisation, 15,6 M$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,6 M$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 18,5 M$ au Musée des beaux-arts de Montréal;

> 27,5 M$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

[1] Ce montant inclut les sommes allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en soutien à l'orientation 2, Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations[1] et le soutien aux sociétés d'État

Orientations	M$	%
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales	105,6	17,6
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international	22,1	3,7
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles	44,4	7,4
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes	12,2	2,0
Soutenir les sociétés d'État qui contribuent au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture	416,3	69,3
Total	**600,6**	**100,0**

[1] Les orientations correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2008-2011 en matière de culture, de communications et de condition féminine qui comportent des enjeux budgétaires importants. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère, de la Commission des biens culturels du Québec ni de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2009-2010, le budget de dépenses de 29,9 M$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

ORIENTATION 1
Renforcer la place du français comme langue commune de la société québécoise en portant une attention particulière à la région de Montréal

En 2009-2010, des crédits de 18,7 M$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer le respect de la Charte de la langue française, de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces et les services au public. Ces crédits serviront également à poursuivre diverses mesures découlant du plan ministériel de promotion du français « Réussir ensemble en français » ainsi que de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous » qui vise notamment à promouvoir l'utilisation du français auprès des entreprises et commerces employant de 11 à 49 employés.

La force du français au Québec repose notamment sur le fait de pouvoir réussir économiquement et socialement « en français ». En d'autres mots, il faut s'assurer que l'usage du français devienne naturel et nécessaire dans les milieux de travail, dans les domaines du commerce et des affaires ainsi que comme langue de services. Certes, des progrès se réalisent, mais il y a lieu de demeurer vigilant, particulièrement dans la région de Montréal, et de suivre attentivement les changements afin de maintenir les acquis, sinon les accroître.

Actions envisagées

> Réalisation de diverses mesures du plan d'action « Réussir ensemble en français » et de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous »;

> Interventions ciblées par secteur visant la correction durable de situations dérogatoires.

ORIENTATION 2
Valoriser l'utilisation d'une langue de qualité

En 2009-2010, des crédits de 7,8 M$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Des efforts importants ont été consentis au Québec pour accroître la qualité du français oral et écrit au sein de la population. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les entreprises, l'administration publique, les médias et la population soient suffisamment outillés. Il faut donc continuer à insister sur l'importance d'une bonne maîtrise de la langue, tout en mettant à la disposition du public des outils terminologiques, linguistiques et toponymiques améliorés et adaptés aux besoins de la société québécoise.

Actions envisagées

> Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique, de la Banque de dépannage linguistique et de la banque de noms de lieux du Québec (TOPOS);

> Diffusion d'ensembles terminologiques, d'articles et de capsules linguistiques ainsi que de la toponymie officielle;

> Offre de services d'assistance terminologique et linguistique ainsi que de services d'information toponymique au grand public et à certains usagers spécialisés;

> Soutien à des projets de description du français en usage au Québec.

ORIENTATION 3
Consolider la politique linguistique québécoise et contribuer à une meilleure connaissance de la situation linguistique du Québec

En 2009-2010, des crédits de 3,4 M$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

La politique linguistique québécoise vise à promouvoir la langue française et à en favoriser l'épanouissement dans le contexte nord-américain. Pour donner à cette politique sa pleine mesure, il faut d'abord en assurer la promotion et veiller à la cohérence de son application au Québec, notamment au sein de l'État québécois dont les pratiques linguistiques doivent demeurer exemplaires. De plus, cette politique doit s'accompagner de gestes officiels qui encouragent les initiatives issues de la population pour favoriser la qualité et le rayonnement du français.

Actions envisagées

> Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique;

> Commémorations, concours, prix et décorations, Francofête;

> Participation à des activités visant à mieux faire connaître l'expertise toponymique du Québec;

> Activités et publications visant la promotion de la vie en français ou destinées à mieux faire connaître l'histoire du français au Québec.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

Orientations	M$	%
Renforcer la place du français comme langue commune de la société québécoise, particulièrement dans la région de Montréal	18,7	62,5
Valoriser l'utilisation d'une langue de qualité	7,8	26,1
Consolider la politique linguistique du Québec et contribuer à une meilleure connaissance de la situation linguistique du Québec	3,4	11,4
Total	**29,9**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Les dépenses 2009-2010 liées au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établissent à 668,0 **M$**, ce qui représente une augmentation de 8,9 **M$** par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette majoration permettra notamment de bonifier les différents programmes d'aide financière du Ministère et des sociétés d'État du portefeuille, de contribuer aux mesures annoncées à Québec horizon culture, de soutenir le développement de TV5, d'accroître la promotion et la qualité de la langue française et de présenter les talents artistiques et culturels du Québec aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010. L'aménagement de nouveaux locaux pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal a également nécessité une majoration des coûts de loyer.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2009-2010 et leur part respective sont : 299,9 **M$** pour les programmes d'aide, 267,3 **M$** pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 264,9 **M$** en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 44,5 M$ pour le fonctionnement du Ministère, 14,1 **M$** pour le fonctionnement des autres organismes, 29,9 **M$** pour la Charte de la langue française et, finalement, 12,2 **M$** pour la Condition féminine.

PROGRAMME 1
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme subit une diminution de crédits de 0,3 M$ attribuable principalement au retrait de sommes allouées en 2008-2009 afin de payer les travaux préparatoires pour la réalisation du projet de la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal qui sont maintenant terminés. La majoration des montants requis pour indexer les salaires, conformément aux conventions collectives, a amoindri cette baisse.

PROGRAMME 2
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et l'enseignement des arts d'interprétation.

L'augmentation de 8,9 M$ s'explique notamment par l'aménagement de nouveaux locaux pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal, de nouvelles mesures annoncées à Québec horizon culture, ainsi qu'une augmentation des budgets de TV5. De plus, des sommes additionnelles ont été remises au Ministère dans le but de permettre à des artistes québécois de présenter leurs talents artistiques et culturels aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010.

PROGRAMME 3
Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'augmentation nette de 0,6 M$ résulte principalement de l'ajout de crédits en soutien à l'orientation 1, Renforcer la place du français comme langue commune de la société québécoise en portant une attention particulière à la région de Montréal, afin de poursuivre le plan d'action ministériel « Réussir ensemble en français » ainsi que les mesures découlant de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal, 2008-2013 – Le français notre affaire à tous ».

PROGRAMME 4
Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un montant de 1,2 M$ a été alloué en 2008-2009 afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes en association avec les communautés culturelles. Ce montant a été reconduit et soustrait d'une somme de 0,2 M$ qui avait été allouée pour la mise en place du programme.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	47 547,5	(307,1)	47 370,4	47 854,6
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	578 326,3	8 855,3	569 233,0	569 471,0
3. Charte de la langue française	29 967,4	555,5	27 861,4	29 411,9
4. Condition féminine	12 192,4	(169,2)	12 151,6	12 361,6
Total	**668 033,6**	**8 934,5**	656 616,4	659 099,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**735**	**(9)**	—	744

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec et les organismes de la Charte de la langue française.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010	Variation	2008-2009
Immobilisations	6 353,8	60,0	6 293,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**6 353,8**	60,0	6 293,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission des biens culturels du Québec	575,9	485,8
Conseil du statut de la femme	4 458,2	4 447,3
Conseil supérieur de la langue française	1 538,8	1 619,9
Office québécois de la langue française	24 549,3	23 986,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	96 406,8	81 393,2	91 289,6	76 958,2
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	548,4	545,6	548,2	545,4
Conseil des arts et des lettres du Québec	90 193,9	89 203,9	91 605,6	90 107,1
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	28 998,0	27 515,5	25 075,5	23 849,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 375,3	10 576,3	11 967,0	9 972,0
Musée de la Civilisation	29 422,7	25 293,3	32 286,3	25 389,6
Musée national des beaux-arts du Québec	20 972,7	15 619,8	22 731,5	14 514,9
Régie du cinéma	4 910,0	—	4 394,5	—
Société de développement des entreprises culturelles	70 664,2	61 787,3	73 403,6	64 749,6
Société de la Place des Arts de Montréal	36 322,2	14 556,9	31 580,1	9 760,7
Société de télédiffusion du Québec	80 363,0	65 473,5	77 720,9	62 898,5
Société du Grand Théâtre de Québec	11 477,7	5 977,7	10 765,9	5 265,9

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le fonds soutient financièrement des mesures favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels;

Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales.

Les revenus dédiés à ce fonds sont de 10,0 M$ par année jusqu'en 2019-2020. Les projets financés par le fonds sont réalisés en partenariat avec les intervenants du milieu. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements de 200,0 M$ qui seront consacrés à la culture sur une période de cinq ans, soit de 2006-2007 à 2010-2011.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	6 994,4	—	3 545,3	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

EN BREF

Les budgets de dépenses et d'investissements 2009-2010 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Les dépenses et les investissements provenant du Fonds vert seront de 320,0 M$ en 2009-2010 afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et le soutien à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles par les municipalités.

Le budget de dépenses 2009-2010 du Ministère de 211,1 M$ prend en compte des budgets additionnels de 10,2 M$ permettant notamment de poursuivre la mise en œuvre des différentes mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2008-2009 comprenant le partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé, la création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau, la gestion de l'eau par bassin versant et le réseau des parcs nationaux en milieu nordique.

Par ailleurs, un montant additionnel de 2,9 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin notamment de couvrir les coûts en 2009-2010 de l'accélération de la modernisation des barrages publics, de l'expansion du réseau des parcs nationaux dans le Québec méridional et des aires protégées.

L'augmentation de 9,2 M$ du budget d'investissements 2009-2010 s'explique par des investissements additionnels pour la création de parcs nationaux en milieu nordique.

Enfin, aux actions du Ministère s'ajoutent notamment celles des deux organismes faisant partie du portefeuille ministériel à savoir la Société des établissements de plein air du Québec dont le chiffre d'affaires prévu en 2009-2010 est de 125,9 M$ et la Société québécoise de récupération et de recyclage, avec un chiffre d'affaires de 31,7 M$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels ainsi que leur gestion, en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. De plus, ils font la promotion du développement durable, afin d'assurer à la population un environnement sain, en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec.

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : le développement durable, la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, le développement du réseau des parcs nationaux, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, la sécurité des barrages, la qualité de l'eau potable, ainsi que la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement. Enfin, le Fonds vert sert à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental et à apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent de la ministre, le BAPE informe et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources et la SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics qui lui sont confiés pour le bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1
Réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto, le Ministère poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques qui vise la réduction des gaz à effet de serre (GES). Dans le cadre de la participation du Québec à des initiatives intergouvernementales visant le développement d'un marché nord-américain du carbone, le Ministère développera les outils législatifs et réglementaires nécessaires au plafonnement des émissions de GES et aux échanges de crédits de carbone.

Actions envisagées

> Assurer et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, notamment en :

  - Proposant une réglementation relative aux émissions de GES des véhicules automobiles;
  - Soutenant les municipalités qui souhaitent réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et se doter d'un plan d'action;
  - Soutenant financièrement le captage des biogaz provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles;
  - Soutenant la recherche sur la séquestration géologique du carbone ainsi que celle sur l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de la programmation du consortium Ouranos;
  - Poursuivant les actions de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES et en soutenant les organisations non gouvernementales (ONG) agissant dans ce domaine;
  - Consolidant les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.

> Poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol qui vise l'implantation de pratiques environnementales permettant la réduction de GES;

> Proposer un Règlement sur les appareils de chauffage au bois.

ORIENTATION 2
Assurer la gestion durable et la pérennité des écosystèmes aquatiques

Le Ministère proposera au gouvernement des outils législatifs et réglementaires permettant d'affirmer le caractère collectif de la ressource eau et de renforcer sa protection. Cette législation viendra notamment mettre en place un nouveau régime d'autorisation pour le captage des eaux et officialiser les mandats du Bureau des connaissances sur l'eau. Elle viendra aussi encadrer l'approche de gestion de l'eau par bassin versant.

Le Ministère coordonnera la mise en œuvre du Plan d'intervention 2007-2017 sur les algues bleu-vert. Ses interventions porteront notamment sur une campagne de sensibilisation à la protection de l'eau, sur la restauration de quatre lacs et sur la gestion des lacs touchés par les algues bleu-vert.

Actions envisagées

- Proposer un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection ainsi que certains règlements afférents relatifs à la déclaration obligatoire des prélèvements, aux redevances et à la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent;

- Renforcer l'appui technique et financier aux organismes de bassins versants sur l'ensemble du territoire du Québec méridional;

- Consolider les mandats du Bureau des connaissances sur l'eau et développer des partenariats d'acquisition de connaissances par le biais des programmes de subvention mis en place;

- Poursuivre le développement du portail de connaissances sur l'eau;

- Maintenir des programmes de contrôle visant la réduction des sources de phosphore;

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017.

ORIENTATION 3
Coordonner la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette loi encadre les interventions des différents ministères et organismes gouvernementaux, de manière à concilier les composantes environnementale, sociale et économique des activités de développement et à prendre en compte les principes de développement durable dans les décisions. Il assurera la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable adoptée par le gouvernement en décembre 2007. Cette stratégie fixe les objectifs, identifie trois activités incontournables et précise les mesures dont les 150 ministères et organismes devront tenir compte dans la préparation de leur plan d'action de développement durable. Le Ministère mettra en oeuvre son plan d'action de développement durable. Le Ministère déposera au gouvernement une première liste d'indicateurs pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable. Ceux-ci devront faire l'objet d'une Commission parlementaire avant leur adoption par le gouvernement pour leur mise en oeuvre.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable;

- Proposer au gouvernement une première liste d'indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en développement durable;

- Coordonner la préparation du premier bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable;

- Mettre en œuvre un système de gestion environnementale de ses activités.

ORIENTATION 4
Conserver la diversité biologique

La création d'aires protégées en terres publiques et en terrains privés, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Dans cette démarche, le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables.

Actions envisagées

- S'engager dans le processus de création de cinq nouveaux parcs nationaux et d'agrandissements pour une superficie de 30 000 km^2 d'ici 2011. En 2009, créer le parc national de Kuururjuaq et atteindre l'objectif de 8,0 % de territoire québécois en aires protégées;

- Par le programme Partenaires pour la nature, aider les organismes de conservation à constituer en milieu privé de nouvelles aires protégées et reconnaître 20 nouvelles réserves naturelles;

- Réaliser un bilan sur la représentativité du réseau des aires protégées et proposer au gouvernement de nouvelles orientations stratégiques pour le développement du réseau des aires protégées.

ORIENTATION 5
Améliorer la qualité des services aux citoyens

Le Ministère modernisera ses outils de travail afin d'améliorer l'efficacité opérationelle de sa mission. De plus, les citoyens et les entreprises auront également accès à une meilleure information environnementale et la possibilité de recevoir davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. Il facilitera également l'accessibilité à ses services et les échanges électroniques en ligne.

Actions envisagées

- Développer un portail environnement pour augmenter l'efficacité opérationnelle des entreprises en vulgarisant les cadres réglementaires et en informant mieux les citoyens et entreprises. Ce site sera porteur d'une véritable mobilisation citoyenne et favorisera une large communauté d'échange;

- Moderniser le système de traitement et de suivi des demandes d'autorisation et se doter d'outils modernes de services en ligne dans un souci d'efficacité et d'amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises;

- Diffuser sur Internet les documents ministériels sur l'état et la gestion de l'environnement;

- Diffuser sur Internet en temps réel ou périodiquement de l'information sur l'état de l'environnement (ex : indice de la qualité de l'air, liste des plans d'eau affectés par les algues bleu-vert, qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes au programme Environnement-Plage);

- Mettre en œuvre le système de suivi environnemental pour les secteurs des pâtes et papiers et des mines de métaux et poursuivre son développement pour le secteur des matières résiduelles.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2009-2010 s'établit à 211,1 M$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1
Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2009-2010 prend en compte des crédits additionnels de 10,2 M$ pour des versements annoncés au Discours sur le budget 2008-2009 et comprenant le partenariat pour un réseau d'aires protégées en milieu privé, la création du Bureau québécois des connaissances sur l'eau, la gestion de l'eau par bassin versant et le réseau des parcs nationaux en milieu nordique.

PROGRAMME 2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2009-2010 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2008-2009.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	205 605,5	208,8	195 567,3	205 396,7
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 542,3	84,9	5 454,9	5 457,4
Total	**211 147,8**	**293,7**	201 022,2	210 854,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 784**	**46**	—	1 738

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création des parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

L'augmentation de 9,2 M$ du budget d'investissements 2009-2010 par rapport au budget d'investissements 2008-2009 s'explique par des investissements additionnels pour le développement du réseau des parcs nationaux en milieu nordique.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	35 417,2	9 200,0	26 217,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**35 417,2**	9 200,0	26 217,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 542,3	5 457,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société des établissements de plein air du Québec	124 840,0	9 362,0	108 166,0	9 362,0
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	10 455,0	10 890,1	9 219,0	10 605,4
Société québécoise de récupération et de recyclage	36 520,0	—	34 551,8	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre à la ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	315 761,9	—	254 620,8	—
Investissements	4 256,9		3 416,8	
Effectif (ETC)	—		—	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

EN BREF

Le budget de dépenses 2009-2010 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 914,9 M$. Pour cet exercice financier, les efforts et actions du Ministère porteront principalement sur :

> La mise sur pied de mesures de relance;

> La cohérence des actions et la concertation des acteurs;

> L'accroissement de l'investissement privé;

> L'amélioration de la productivité et l'intensification de l'innovation en entreprise, notamment par le soutien au secteur manufacturier;

> L'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises;

> L'essor des régions et des secteurs;

> La valorisation et le transfert des résultats de la recherche;

> Le développement de la recherche et de la relation science et société;

> Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale;

> La modernisation des pratiques de gestion.

Par ailleurs, des crédits de 40,0 M$ sont prévus au Fonds de suppléance du Conseil du trésor afin de rendre les entreprises du secteur forestier admissibles au programme Renfort et de mieux adapter celui-ci aux besoins du secteur touristique.

Des montants sont également prévus au Fonds de suppléance afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin (2,0 M$) et du crédit communautaire (2,2 M$).

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche, en soutenant les secteurs économiques et en assurant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

> Élaboration et mise en œuvre, le cas échéant, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de mesures d'aide;

> Prospection des investissements, expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;

> Cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation en assurant, dans ces matières, le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

> Efficacité des initiatives visant le développement économique en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat;

> Cohérence et harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;

> Administration, notamment en concertation avec les instances locales reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;

> Entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration en matière de responsabilités complémentaires;

> Conseil et, le cas échéant, recommandations auprès du gouvernement, des ministères et des organismes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société générale de financement du Québec, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 914,9 M$ pour l'exercice 2009-2010. Plus de 70,0 % de ce budget est affecté à des dépenses de transfert. Sous un autre angle, environ 44,0 % du budget total est affecté à des organismes relevant du ministre, soit à Investissement Québec, aux trois fonds subventionnaires (FRSQ, FQRNT et FQRSC), au Centre de recherche industrielle du Québec et au Conseil de la science et de la technologie. Quant aux activités gérées directement par le Ministère, plus de 510,0 M$ y sont réservés.

Dans un contexte de mondialisation accélérée et de conjoncture économique difficile, le Québec doit relever d'importants défis dont ceux liés à la concurrence des économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, à l'accélération des échanges commerciaux, à l'évolution de la situation économique mondiale, à l'accroissement des investissements, aux changements technologiques, aux disparités régionales et au développement durable.

Le budget total est réparti en fonction des orientations stratégiques décrites ci-dessous. Les principales actions envisagées pour ces orientations sont ensuite énoncées.

ORIENTATION 1
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

À l'instar des pays industrialisés, le Québec fait actuellement face à un contexte économique qui incite le gouvernement à prévoir de nouveaux mécanismes pertinents et cohérents afin de soutenir notre économie. Dans le but d'appuyer les entreprises dans cette période de ralentissement économique et de renforcer leur compétitivité à long terme, le Ministère assume un leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique. De plus, pour être au fait de l'évolution de la conjoncture et de ses impacts sur les entreprises, le Ministère est responsable, de concert avec un groupe de décideurs, d'une veille sur la situation économique.

Actions envisagées

> Effectuer le suivi de mesures de relance économique sous la responsabilité du Ministère;

> Assurer, avec un groupe de décideurs, une veille sur la conjoncture économique du Québec et la situation des entreprises.

ORIENTATION 2
Orienter le développement économique et scientifique

Le Ministère assume un rôle de leader dans la définition de la vision de l'économie québécoise et dans l'établissement des grandes orientations qui en découlent. Son leadership se traduit, entre autres, par l'élaboration de politiques et de stratégies globales en appui au développement économique et scientifique du Québec. Il se concrétise également par les interventions auprès de ses partenaires visant la cohérence et la cohésion des interventions gouvernementales en matière de développement économique et scientifique.

Actions envisagées

> Élaborer ou participer à l'élaboration de politiques, stratégies, plans d'action, réglementations ou mesures d'envergure gouvernementale;

> Travailler avec les partenaires ou œuvrer auprès de groupes, autant publics que privés, de façon à favoriser la création d'un environnement propice à la prospérité du Québec.

ORIENTATION 3
Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Afin d'accroître sa position concurrentielle à l'échelle mondiale, le Québec doit continuer à développer un système de recherche complet, structuré et efficace. Le Ministère mise notamment sur la disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès, sur des secteurs ciblés, des regroupements ou consortiums sectoriels de recherche ainsi que sur l'appropriation de la science et de la technologie par la population. Par ailleurs, afin de maximiser les retombées économiques de ses investissements, le Québec doit renforcer la valorisation de la recherche et accroître le transfert et la diffusion des technologies dans les entreprises. Pour y arriver, le Ministère portera une attention particulière à la valorisation de la recherche publique, aux phases de maturation technologique et d'amorçage de projets, de même qu'au recours à une expertise externe par les entreprises, particulièrement les PME.

Actions envisagées

> Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, visant notamment à renforcer l'excellence de la recherche publique, à mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise, à compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert et à favoriser une plus grande compréhension face à la science;

> Accélérer les efforts au soutien des projets d'infrastructures du savoir afin de contrer le ralentissement économique et de préparer la relance.

ORIENTATION 4
Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Les entreprises québécoises doivent, pour améliorer leur position concurrentielle et compte tenu de la mondialisation, relever une multitude de défis dont la complexité ne cesse d'augmenter. Afin de les soutenir dans ce contexte exigeant, le Ministère met l'accent sur l'amélioration de la productivité et l'intensification de l'innovation en entreprise, l'accroissement de l'investissement privé, le développement du capital humain, le renouvellement de la base entrepreneuriale, l'ouverture et la conquête des marchés ainsi que sur l'essor des régions et des secteurs économiques.

Actions envisagées

> Mettre en œuvre des stratégies telles que le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, la Stratégie pour le développement de toutes les régions et une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles;

> Soutenir les entreprises dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements;

> Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec;

> Compléter le réseau des fonds d'entrepreneuriat féminin;

> Assurer la réalisation des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre conclues pour développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD);

> Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence;

> Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec.

ORIENTATION 5
Optimiser l'utilisation des ressources

Pour faire face aux défis démographiques et aux exigences sans cesse grandissantes du marché du travail, le Ministère est à revoir certains aspects de ses pratiques de gestion pour une utilisation optimale de ses ressources humaines, financières et informationnelles. En raison des nombreux départs à la retraite que connaîtra le Ministère, les programmes de relève mettront l'accent sur l'attraction, la motivation et la rétention du personnel de même que sur la gestion de la diversité ethnoculturelle. Par ailleurs, en vue de maximiser l'apport des technologies de l'information, le Ministère est à moderniser certaines de ses pratiques de gestion de l'information. Enfin, dans l'optique d'une saine gestion des fonds publics, le Ministère met à profit l'évaluation de programme qui lui permet d'ajuster ses programmes et mesures pour en maximiser les retombées.

Actions envisagées

> Poursuivre le déploiement des pratiques de gestion documentaire au sein du Ministère;

> Évaluer les programmes et les services du Ministère prévus au Plan triennal d'évaluation 2007-2010;

> Mettre en œuvre les programmes de relève du personnel misant principalement sur l'attraction, la motivation et la rétention du personnel.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

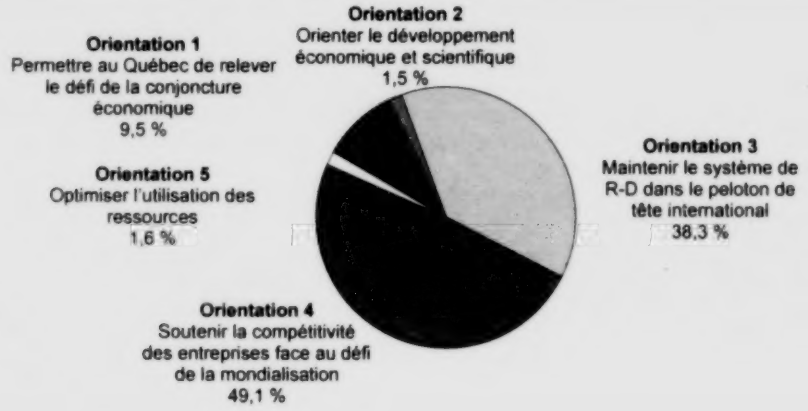

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses 2009-2010 est supérieur de 66,9 M$ à la dépense probable de 2008-2009. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de crédits reliés à des dossiers conjoncturels dont un montant de 41,0 M$ attribuable au nouveau programme Renfort visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes. De plus, les montants consacrés à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation ont augmenté de façon significative. Par ailleurs, le Ministère a maintenu ou accru ses niveaux d'intervention dans la majorité des autres stratégies gouvernementales.

PROGRAMME 2
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer financièrement la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec, dans ce dernier cas, afin de soutenir l'offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

L'augmentation de 14,7 M$ par rapport à la dépense probable de 2008-2009 s'explique essentiellement par l'ajout de nouveaux crédits pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	715 427,3	66 868,7	604 016,8	648 558,6
2. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	199 472,7	14 681,5	184 791,2	184 791,2
Total	**914 900,0**	**81 550,2**	788 808,0	833 349,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**856**	**(20)**	—	876

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » permettra au Ministère de poursuivre la modernisation de ses équipements informatiques et de ses systèmes de technologie de l'information, afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	3 000,0	—	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	11 364,2	194,2	11 170,0
Total	**14 364,2**	194,2	14 170,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Conseil de la science et de la technologie	2 094,1	2 088,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	31 873,0	9 250,0	31 582,0	9 250,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	106 616,0	82 475,4	96 170,1	75 200,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	55 538,8	47 754,5	52 194,8	44 208,6
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	55 016,5	48 070,0	53 397,4	46 348,5
Investissement Québec	406 069,0	135 159,0	375 384,0	169 116,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 140,2	—	6 505,6	—

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 14 431,0 M$ en 2009-2010, soit un accroissement de 490,2 M$ ou de 3,5 % par rapport à la dépense probable de 2008-2009.

Le Ministère, avec ce budget, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation. Il assurera également la poursuite et le renforcement des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

Le budget de dépenses pour l'exercice 2009-2010 permet notamment d'assurer le financement et le développement :

- Du nouveau plan, annoncé en juin 2008, concernant l'ajout de ressources pour l'amélioration des services aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Du plan d'amélioration du français;
- De la mise en œuvre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école;
- Des actions entreprises au regard du nouveau régime pédagogique au secondaire et des nouveaux parcours offerts à l'éducation des adultes et de la formation continue;
- Du Plan d'action éducation, emploi et productivité permettant notamment de développer et de consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique;
- Des réinvestissements à l'enseignement supérieur annoncés en 2008-2009, notamment pour améliorer la capacité d'enseignement et de recherche des universités et le renouvellement du corps professoral;
- Du soutien financier et du développement des athlètes qui se préparent pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

> De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;

> De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et des Québécois;

> De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;

> De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves, des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère a un budget de 14 431,0 M$ en 2009-2010. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. La répartition est la suivante : 74,5 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,1 % au fonctionnement, 8,5 % au service de la dette et 5,9 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories

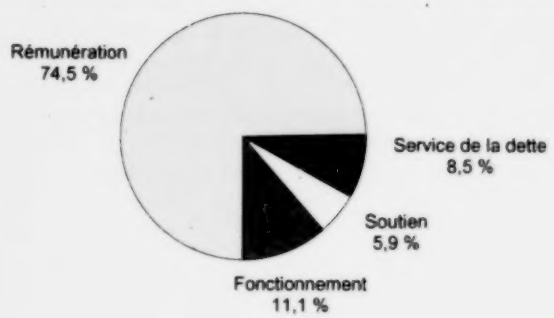

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La quasi totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2009-2010, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

> Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;

> Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;

> Contribuer au rehaussement des savoirs et des connaissances;

> Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;

> Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;

> Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue pour contribuer davantage au développement économique;

> Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;

> Actualiser les conditions d'exercice de la profession enseignante;

> Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole, ainsi que le développement de l'élite sportive;

> Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 8 270,2 M$ vise, en plus d'assurer le fonctionnement du réseau, l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance.

En matière de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le nouveau plan rendu public en juin 2008 prévoit un investissement total de 65,2 M$, dont 56,3 M$ sur trois ans. À compter de 2009-2010, une somme de 15,7 M$ sera allouée dans le cadre de ce plan d'action et s'ajoutera à celle de 10,0 M$ finançant d'autres mesures mises en place au cours des années précédentes. De plus, le Ministère maintiendra l'ensemble des sommes totalisant 145,0 M$ investies depuis 2006-2007 pour embaucher de nouvelles ressources découlant des conventions collectives 2005-2010 du personnel enseignant et pour diverses mesures d'appui dont le programme Agir autrement au primaire et au secondaire. L'ensemble de ces mesures représente un investissement récurrent de 170,0 M$.

Pour que le français soit la priorité à l'école, 22,0 **M$** seront ajoutés au cours de 2008-2009 à 2010-2011 afin d'apporter des correctifs importants par la mise en place de nouvelles mesures pour améliorer la maîtrise du français chez les jeunes. Ainsi, le plan d'action pour l'amélioration du français mis de l'avant en 2008-2009 se poursuit en 2009-2010 et sa réalisation nécessitera une somme additionnelle de 7,1 **M$** afin d'accroître le niveau de préparation des enseignantes et enseignants et de renforcer les mesures de soutien.

La mise en œuvre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école nécessitera un investissement de près de 17,0 **M$** répartis sur trois ans, de l'année scolaire 2008-2009 à l'année scolaire 2010-2011. Les mesures contenues dans ce plan visent tout autant les agresseurs et les victimes que les témoins et plusieurs de ces mesures permettront aux parents d'obtenir du soutien et de s'impliquer.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs en région, le Ministère consacrera une somme de 12,0 **M$** pour le maintien des services éducatifs dans les écoles de village. L'enveloppe est consacrée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants, au développement de la socialisation des élèves.

L'engagement découlant d'actions entreprises au cours des dernières années dans les domaines du nouveau régime pédagogique au secondaire, des nouveaux parcours offerts à l'éducation des adultes et de la formation continue se traduira par des dépenses additionnelles de 22,9 **M$**. Parmi les principales nouveautés, notons que le Programme de formation de l'école québécoise pour le deuxième cycle du secondaire permettra aux élèves d'accéder, dès le troisième secondaire, à des parcours scolaires diversifiés, reliés entre eux par des passerelles :

- Un parcours de formation générale et un parcours de formation générale appliquée, donnant tous deux accès à la formation professionnelle, collégiale et, éventuellement, universitaire;

- Un parcours de formation axée sur l'emploi, caractérisé par une alternance travail-étude, qui peut mener directement au marché du travail.

D'autre part, l'action concertée du Ministère, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés agréés pour le plan d'action sur la lecture à l'école est renouvelée pour une autre période de trois ans, soit de 2008-2009 à 2010-2011. Pour 2009-2010, l'apport financier additionnel du Ministère se chiffrera à 2,0 **M$** et sera consacré à l'embauche de bibliothécaires.

Le Québec a un besoin important de main-d'œuvre spécialisée afin de poursuivre son développement social et économique. Dans ce contexte, le Ministère va continuer de soutenir des approches novatrices pour accroître la capacité des régions d'offrir rapidement et de façon adaptée des formations conduisant à des métiers en réponse à des besoins pressants du marché du travail. Le Ministère va également soutenir le développement de stratégies régionales en éducation dans le cadre du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique.

En partenariat avec les commissions scolaires, le Ministère veut continuer d'accroître le nombre de jeunes en formation professionnelle en déployant des actions destinées à accroître le taux de fréquentation, la persévérance et la réussite des jeunes en formation professionnelle.

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité annoncé à la suite du Discours sur le budget 2008-2009 a permis d'accorder une somme de 20,7 M$, notamment pour développer et consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique. Ces initiatives sont maintenues et une somme additionnelle de 11,6 M$ sera ajoutée en 2009-2010 pour compléter le financement de l'année scolaire 2008-2009.

Dans la foulée des engagements découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Discours sur le budget 2008-2009, le Ministère continuera d'améliorer les services aux adultes, notamment en améliorant l'encadrement des personnes en cours de formation, en vue d'assurer une meilleure garantie de réussite.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 4 674,1 M$ se répartit ainsi : 2 825,1 M$, soit 60,4 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 1 849,0 M$, soit 39,6 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement et le soutien à des partenaires de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure le maintien du réinvestissement effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement 60,0 M$ et 20,0 M$ en 2009-2010.

Le budget inclut également le réinvestissement de 187,0 M$ provenant des transferts fédéraux annoncés en 2008-2009, permettant notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permettra de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants, en accentuant le financement de l'enseignement universitaire en médecine et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de taille modeste sis en régions.

De plus, le budget 2009-2010 inclut le réinvestissement gouvernemental de 40,0 M$ et une somme additionnelle de 13,3 M$ pour accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, renouveler le corps professoral, octroyer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi qu'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 45,0 M$ en 2009-2010.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le Ministère portera le niveau de son aide financière à plus de 25,0 M$.

Pour donner suite à l'engagement gouvernemental de favoriser la recherche au niveau collégial et le transfert d'innovations technologiques aux petites et moyennes entreprises, le Ministère soutiendra la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie en 2009-2010.

Parmi les nombreux emplois qui sont et qui seront disponibles sur le marché du travail, une proportion importante requiert une formation technique. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts pour parachever l'implantation des programmes d'études techniques révisés et pour aider les régions à offrir davantage de formation de plus courte durée permettant de répondre rapidement à des pénuries de main-d'œuvre.

Le Plan d'action éducation, emploi et productivité annoncé à la suite du Discours sur le budget 2008-2009 a permis d'allouer une somme de 5,3 M$ pour soutenir les établissements collégiaux dans le développement de nouvelles initiatives en éducation en relation avec le développement économique. Les crédits pour l'année 2009-2010 incluent une somme additionnelle de 3,2 M$ pour compléter le financement de l'année scolaire 2008-2009. Le gouvernement a notamment majoré de 2,5 M$ les ressources pour financer les formations de courte durée convenues régionalement et conduisant à une attestation d'études collégiales. Pour 2009-2010, une somme de 7,5 M$ sera disponible pour ces formations. Une somme de 2,5 M$ est aussi maintenue pour offrir à temps partiel de la formation permettant une amélioration de la qualification des travailleurs. Ces projets permettent une offre de formation rapide et adaptée aux besoins régionaux du marché du travail.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant une somme de l'ordre de 34,5 M$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de services d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. Cette somme s'ajoute au soutien accordé aux universités de taille modeste sises en région que le Ministère a instauré lors des récents réinvestissements, soit plus de 20,0 M$. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère reconduit une enveloppe de 2,7 M$ au soutien à la recherche dans ces mêmes universités.

Enfin, étant donné les besoins de la société québécoise en matière de santé et pour soutenir les universités devant la croissance des inscriptions dans ce domaine, le Ministère accorde un financement supplémentaire aux universités dotées d'une faculté de médecine, notamment pour le développement de nouveaux milieux de stage clinique et la régionalisation de la formation en médecine. Depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total visant ce programme sera de 8,8 M$ pour ce programme.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 451,3 M$ est consacré au Programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires.

Le budget consacré au programme d'Aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte certaines modifications afin de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle. Les crédits 2009-2010 reflètent financièrement l'impact de ces modifications. Celles-ci couvrent notamment l'ajustement des droits de scolarité, l'ajustement à certaines dépenses reconnues pour leur subsistance ainsi qu'à l'achat de matériel scolaire. Les crédits 2009-2010 reflètent également l'augmentation de la dépense pour les besoins particuliers des élèves avec un handicap physique.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 37,9 M$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 27,4 M$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport, dont les associations, les municipalités, les établissements d'enseignement et autres organismes, dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions. Elles serviront également à contribuer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'une activité récréative ou sportive et de conseiller toute personne lui adressant une demande dans ce domaine.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales. En 2010, Vancouver sera l'hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Une somme de 1,8 M$ sera accordée au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (COVAN). Une partie de cette somme servira au soutien et au développement des athlètes qui se préparent à une participation aux Jeux.

D'autres actions sont également envisagées, dont le soutien à l'accueil et à l'organisation d'événements sportifs internationaux au Québec, la poursuite du Programme Équipe Québec et le développement d'outils visant la promotion et le soutien aux bénévoles œuvrant dans le secteur du loisir et du sport.

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 155,0 M$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère a complété ses grands projets de modernisation des systèmes d'information et des infrastructures technologiques, Charlemagne et Socrate, qui visaient à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur le système éducatif et son évolution.

Il reste au Ministère à compléter le projet de Préservation de son patrimoine informationnel. Entrepris au cours de l'année 2007-2008, ce grand chantier repose sur les acquis de la mise en place de son Entrepôt de données ministériel et mise notamment sur l'adaptation de celui-ci à l'ensemble des changements apportés à ses systèmes opérationnels en vue d'assurer la préservation de son patrimoine informationnel. Le Ministère investira 4,8 M$ dans ce projet en 2009-2010 sur une enveloppe globale de 10,8 M$.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement des systèmes actuels de gestion des ressources gouvernementales par la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), les travaux des phases 2 et 3, qui permettront l'intégration des systèmes de gestion des ressources humaines, seront amorcés en 2009-2010.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2009-2010 connaît une hausse de 12,8 **M$** par rapport à la dépense probable 2008-2009, soit 9,0 %. Cette augmentation est principalement imputable à la dépense d'amortissement des projets informatiques terminés en 2008-2009 et autres besoins de l'administration des services.

PROGRAMME 2
Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2009-2010 est de 0,3 **M$**, soit 1,1 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des coûts de rémunération des effectifs de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et au rehaussement du budget consacré au maintien des actifs.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Par rapport à la dépense probable 2008-2009, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 35,6 **M$**, soit 8,6 %. Cette croissance découle essentiellement de l'augmentation du nombre de boursiers et de leurs besoins, notamment en raison de l'ajustement des frais de scolarité et de l'indexation des paramètres de subsistance.

PROGRAMME 4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses pour ce programme est de 214,9 M$, soit 2,7 %. Par ailleurs, la dépense probable 2008-2009 inclut une somme de 65,5 M$ dont les crédits apparaissent au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. L'augmentation réelle sur base comparable pour ce programme est donc de 280,4 M$ en 2009-2010, soit 3,5 %.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et pour le plan d'action sur l'amélioration du français.

PROGRAMME 5
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 209,4 M$, soit 4,7 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services, le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

PROGRAMME 6
Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

L'augmentation du budget de dépenses de [illegible] M$, soit 2,8 %, est essentiellement attribuable aux ajouts de crédits pour la promotion du sport et de la sécurité et recherche.

PROGRAMME 7
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux. L'augmentation de 15,5 M$ du budget de dépenses résulte principalement des autres ajustements prévus à la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43) et des ententes conclues.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration et consultation	154 972,4	12 822,3	153 202,7	142 150,1
2. Formation en tourisme et hôtellerie	23 427,1	254,3	22 492,8	23 172,8
3. Aide financière aux études	451 271,9	35 575,8	439 583,6	415 696,1
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 270 242,4	214 861,9	7 974 854,9	8 055 380,5
5. Enseignement supérieur	4 674 142,1	209 406,1	4 554 121,3	4 464 736,0
6. Développement du loisir et du sport	65 295,3	1 750,0	63 545,3	63 545,3
7. Régimes de retraite	791 697,5	15 531,9	776 165,6	776 165,6
Total	**14 431 048,7**	**490 202,3**	13 983 966,2	13 940 846,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 349**	**(33)**	—	1 382

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	18 561,8	(9 591,9)	28 153,7
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	(125 619,4)	264 219,4
Total	**157 161,8**	(135 211,3)	292 373,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission consultative de l'enseignement privé	109,0	109,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 596,1	2 536,1
Conseil supérieur de l'éducation	2 775,0	2 559,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	32 174,0	25 933,0	31 313,0	25 845,0

Note : Les budgets de dépenses de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sont fournis sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1er août 2006.

Ce fonds, doté d'une enveloppe de 30,0 M$ par année, est affecté au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives, ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et aux mises en candidature requises à cette fin. Les revenus sont alimentés par une partie de la taxe sur le tabac auparavant versée au Fonds spécial olympique.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	26 320,0	—	8 920,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

EN BREF

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuivra sa stratégie globale visant à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et à contrer les effets du vieillissement de la population sur l'économie du Québec. L'année 2009-2010 s'amorce toutefois dans un climat d'incertitude économique associée à la crise financière mondiale. Pour affronter cette conjoncture et réaliser ses objectifs, le Québec dispose d'un certain nombre d'atouts : un marché du travail qui est dans un bien meilleur état que lors des crises des années 1980 et 1990; un programme d'investissements dans les infrastructures qui continue de stimuler l'économie et l'emploi; des mesures énergiques pour soutenir les entreprises.

Emploi-Québec fera un suivi attentif de l'évolution de la situation du marché du travail et de ses bassins de clientèles afin d'apporter les ajustements nécessaires à son offre de service pour optimiser l'utilisation des mesures actives. Des actions spécifiques ont déjà été mises en œuvre à cet effet, comme la mise en place d'un mécanisme de vigie du marché du travail ou encore l'initiative de la Commission des partenaires du marché du travail auprès des entreprises touchées par le ralentissement, qui vise à limiter le plus possible les pertes d'emploi et à favoriser la formation des travailleurs.

De concert avec la Commission des partenaires du marché du travail, les services publics d'emplois poursuivront leurs interventions, notamment à travers le Pacte pour l'emploi, une initiative qui, mise de l'avant depuis le 1er avril 2008, privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs associés au fonctionnement du marché du travail. L'action du Pacte s'appuie sur le maintien des emplois existants, le soutien aux entreprises en difficulté, la formation de la main-d'œuvre pour rendre les entreprises plus productives et une approche régionalisée en vue d'apporter une meilleure réponse aux besoins. Il prévoit également soutenir les personnes éloignées du marché du travail pour améliorer leurs chances de trouver un emploi.

Des actions se poursuivront pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, tant au plan national qu'international, notamment au regard de la reconnaissance des compétences et des acquis en matière de qualification professionnelle.

Au regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'année 2009-2010 constitue une année charnière qui permettra de conclure la mise en œuvre du premier plan d'action gouvernemental et de finaliser les travaux qui conduiront, au printemps 2010, à l'adoption du second plan et des nouvelles mesures visant à améliorer la situation des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Par ailleurs, le Ministère, en tant que coordonnateur gouvernemental de l'action communautaire, proposera de nouvelles orientations visant notamment à mieux structurer les interventions sur une base territoriale et à stimuler la participation des membres de la communauté par le biais du bénévolat et de la philanthropie.

Au cours de l'année 2009-2010, le Bureau de la Capitale-Nationale suivra la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenariats institutionnels tels que la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté dans le cas de la réalisation des pactes ruraux. Par ailleurs, il assurera une vigie des enjeux régionaux et des dossiers majeurs dont Québec Horizon Culture, la démarche ACCORD et le suivi de la gestion du Fonds de l'innovation.

Pour assurer la relève et le maintien de la qualification de ses ressources ainsi que l'évolution de l'organisation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuivra ses travaux relatifs à la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et la réalisation de son plan d'action visant à améliorer la santé du personnel. Enfin, au plan de la modernisation des services et de l'amélioration de l'offre de service, le Ministère consolidera l'intégration des services d'emploi et de solidarité sociale, renforcera son partenariat avec Services Québec et favorisera un accroissement de l'utilisation des services en ligne.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et à son développement social en :

> Contribuant à l'équilibre du marché du travail et en soutenant le développement et la pleine utilisation des ressources humaines, et ce, en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail;

> Luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

> Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère offre ses services aux groupes de clientèle suivants :

> L'ensemble des personnes qui constituent la main-d'œuvre en emploi ou sans emploi;

> Les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;

> Les entreprises;

> Les nouveaux parents;

> Les organismes communautaires.

En plus des unités centrales chargées de définir les orientations ministérielles et de soutenir les unités opérationnelles, la Commission des partenaires du marché du travail conseille et soutient le ministre pour orienter et mettre en œuvre les stratégies au regard de l'emploi et de développement et de reconnaissances des compétences de la main-d'œuvre.

Les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale sont assurés par l'intermédiaire d'Emploi-Québec. Emploi-Québec est présent sur l'ensemble du territoire du Québec par un réseau constitué de 17 directions régionales et de 147 centres locaux d'emploi. Il dispose d'un Centre de communication avec la clientèle (deux points de services situés en Gaspésie et en Mauricie), d'un Centre d'assistance au placement (établi en Mauricie), ainsi que d'un Centre administratif de la certification des travailleurs dans les métiers réglementés hors construction (Centre-du-Québec). Le Centre de recouvrement, une autre unité conventionnée, est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par trois points de service, situés respectivement à Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Par ailleurs, pour réaliser les mandats qui lui sont confiés par le législateur, le Ministère agit à titre de responsable de la coordination gouvernementale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de maître d'œuvre des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et bénévole pour une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Enfin, à titre de ministre responsable de la Capitale-Nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a la responsabilité du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Commission de la capitale nationale. Le Bureau a pour mission de contribuer au développement et à la diversification économiques de la région de la Capitale-Nationale, en plus de veiller à l'adaptation de l'action gouvernementale à son contexte particulier. De portée horizontale, les interventions du Bureau comprennent notamment :

> La gestion de programmes d'aide financière sous la responsabilité du ministre, dont le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale, pour soutenir les projets de développement économique de la région;

> La gestion déléguée de fonds provenant d'autres ministères;

> La coordination interministérielle et régionale de dossiers et de projets spéciaux;

> L'organisation et la planification d'événements spéciaux impliquant la collaboration des autorités gouvernementales et des principaux acteurs régionaux.

Quant à la Commission de la capitale nationale, elle a pour mission de contribuer à l'aménagement de la capitale, d'en faire la promotion et de conseiller le gouvernement sur des aspects touchant entre autres la localisation des bureaux du gouvernement et l'aménagement des structures de transport et de communication.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des cinq orientations stratégiques fixées par le Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

> Le Ministère poursuivra les efforts entrepris pour favoriser la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise en optimisant l'utilisation des mesures et programmes de soutien et de développement de l'employabilité et en s'appuyant sur le partenariat. Des actions seront également entreprises pour prendre en charge et assurer un retour rapide sur le marché du travail aux personnes victimes du chômage occasionné par le ralentissement économique en cours.

Actions envisagées

> En 2009-2010, le Ministère privilégiera les actions suivantes :

› Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'emploi prévues à la stratégie du Pacte pour l'emploi en :

- Contribuant à améliorer l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail;

- Intensifiant les actions d'accompagnement et de qualification des travailleurs sans emploi;

- Répondant à l'accroissement prévisible de la demande à l'égard des services d'emplois.

› Soutenir, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, 266 500 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à près de 135 000 personnes d'intégrer le marché du travail;

› Accroître les compétences de la main-d'œuvre, notamment pour les travailleuses et les travailleurs saisonniers ou congédiés, en augmentant l'accessibilité à la formation, dont la formation de base;

› Soutenir l'intégration en emploi des personnes immigrantes en :

- Poursuivant la collaboration aux travaux d'amélioration de la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché du travail, la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences ainsi que l'amélioration de leur accès à la formation d'appoint;

- Mettant en œuvre l'entente signée en septembre 2008 avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des minorités visibles;

- Contribuant aux travaux visant la création d'un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation et la refonte du soutien financier en vue d'harmoniser ces services;

- Appuyant la régionalisation de l'immigration.

› Poursuivre la mise en œuvre et le suivi, en collaboration avec ses partenaires, de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

› Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs et à réintégrer en emploi ceux qui sont âgés de 55 ans et plus, notamment dans le cadre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés;

› Favoriser l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, afin d'accroître la proportion des prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;

› Soutenir l'intégration en emploi des jeunes en :

- Poursuivant son action auprès des jeunes, notamment grâce au Pacte pour l'emploi et à des stages, comme Découvrir, qui permettent aux jeunes de moins de 25 ans de vivre une expérience sur le marché du travail et de vérifier leur intérêt pour un métier donné;

- Collaborant avec le Secrétariat à la jeunesse au renouvellement de la Stratégie action jeunesse du gouvernement du Québec.

ORIENTATION 2
Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité

> Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec font face à d'importants changements liés au vieillissement de la population, à la concurrence internationale et à l'évolution technologique. À cela s'ajoutent, dans un contexte de crise économique mondiale, les risques associés à une recrudescence du protectionnisme et à une baisse généralisée de la demande. Par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, le Ministère compte mettre en œuvre une série d'initiatives majeures pour accroître les interventions auprès des travailleurs et des entreprises en situation de ralentissement économique.

Actions envisagées

> Pour demeurer concurrentielles, les entreprises doivent améliorer leur productivité, notamment par le développement des compétences et la qualification de leur main-d'œuvre. Ainsi, en 2009-2010, le Ministère poursuivra donc ses interventions visant à soutenir la formation des travailleurs :

- Emploi-Québec mettra en place des mécanismes destinés à contrer les effets négatifs de la conjoncture économique actuelle, en vue du maintien en emploi des travailleuses et travailleurs québécois;

- Emploi Québec bonifiera les services offerts par les comités d'aide au reclassement, en vue de répondre plus rapidement aux travailleurs qui font l'objet de licenciements collectifs;

- Emploi-Québec bonifiera son offre de service aux entreprises dans le cadre du Pacte pour l'emploi, en augmentant significativement le nombre d'entreprises aidées par la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet entreprises; les interventions seront plus particulièrement dirigées pour accroître la formation de base des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés;

- Emploi-Québec entend soutenir 9 600 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emplois et améliorer le soutien aux entreprises affectées par les difficultés économiques;

- Le Ministère élaborera, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission des partenaires du marché du travail, le plan d'action conjoint 2009-2014 découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;

- Emploi-Québec soutiendra le développement économique des régions et des territoires plus vulnérables par des actions de développement de la main-d'œuvre;

- En collaboration avec les ministères visés et les comités sectoriels de main-d'œuvre, le Ministère mettra en œuvre les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs d'activités désignés comme étant prioritaires;

- La Commission des partenaires du marché du travail favorisera le développement de la main-d'œuvre, notamment les compétences de base, pour les entreprises confrontées à un ralentissement de leurs activités; à cette fin, elle poursuivra ses actions dans le cadre du programme spécial, Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique, un programme soutenu par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;

- En lien avec les stratégies découlant du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, la Commission des partenaires du marché du travail prévoit que les actions concertées d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre permettront la participation de 5 500 personnes inscrites à des programmes de qualification et de reconnaissance des compétences des travailleurs;

- La Commission des partenaires du marché du travail rendra disponibles, en concertation avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, des dispositifs d'évaluation et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans plus de 30 métiers et professions.

> Par ailleurs, le Ministère continuera de voir à l'application des normes pour les métiers réglementés et pour la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur, notamment au regard des modifications qui y ont été apportées en janvier 2009. Ces modifications ont pour effet de simplifier la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises par un travailleur à l'étranger en rendant l'agrément d'une province ou d'un territoire pour l'exercice d'un métier ou d'une profession valable pour l'ensemble du territoire canadien;

> De concert avec les ministères sectoriels concernés et par suite des demandes des ordres professionnels et des organismes de réglementation, le Ministère déterminera les exigences supplémentaires à éliminer ou à conserver en vertu d'un objectif légitime et en avisera le Forum des ministres du marché du travail du Canada.

ORIENTATION 3
Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis

Actions envisagées

> Le gouvernement a décidé de prolonger d'une année l'application du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En conséquence, le Ministère poursuivra les travaux amorcés en 2008-2009 visant à proposer un nouveau plan d'action. Le Ministère procédera à des consultations nationales et régionales au cours du printemps 2009. Le deuxième plan d'action devrait être complété au printemps 2010 et il conduira à l'adoption de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la situation des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ORIENTATION 4
Favoriser l'engagement des communautés en faveur de l'action communautaire et de l'action bénévole

Une réflexion en profondeur est en cours pour se doter d'une vision élargie et mettre au point des approches intégrées en matière de développement social et d'engagement des communautés.

Actions envisagées

> Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère définira de nouvelles orientations en matière d'action communautaire afin de mieux structurer les interventions sur une base territoriale et de susciter la participation de la population notamment par le bénévolat et la philanthropie.

ORIENTATION 5
Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service

> Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale considère être un employeur capable de fournir un environnement de travail qui valorise la contribution du personnel et offre de nombreuses possibilités d'innovation quant à l'offre et à la prestation de services. Il poursuivra donc ses efforts pour assurer un environnement de travail sain et stimulant et offrir à sa clientèle des services adaptés et personnalisés. Il continuera de rechercher un juste équilibre entre les services personnalisés à valeur ajoutée et la migration de la clientèle vers des services automatisés.

Actions envisagées

> Pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre, le Ministère mettra en œuvre un plan d'action comportant des stratégies de communications et de nouvelles approches permettant d'attirer et de retenir un personnel qualifié, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et de compétition accrue entre les organisations;

> Le plan d'action visant l'amélioration de la santé du personnel et la diminution de l'absentéisme continuera de s'appliquer en 2009-2010. Ce plan s'appuie sur trois axes d'intervention, soit la prévention, le suivi médico-administratif et la réintégration;

> Des efforts accrus sont par ailleurs consentis dans l'administration du Régime québécois d'assurance parentale afin d'augmenter la proportion des demandes traitées intégralement par les systèmes informatiques;

> Emploi-Québec accélérera la modernisation de son offre de services et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi et de solidarité sociale en portant une attention particulière :

  - Au continuum dans lequel doivent s'inscrire ces services, qu'ils soient destinés aux individus ou aux entreprises;
  - À l'amélioration des services aux entreprises;
  - À l'arrimage des deux types de services.

> Pour optimiser l'offre gouvernementale de service, le Ministère et Services Québec ont conclu une entente qui permettra de mettre en place des sites en cohabitation afin d'améliorer l'accessibilité des services aux citoyens de l'ensemble des régions du Québec. Des travaux seront également menés dans le but d'expérimenter des formules améliorées d'offre de service.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire 2009-2010 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 228,4 M$.

PROGRAMME 1
Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, il privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme est de 873,1 M$ en 2009-2010. De plus, un budget totalisant 219,5 M$ sera rendu disponible dans le cadre du Pacte pour l'emploi plus : Ensemble pour la relance, et ce, dès que les modalités en auront été convenues avec le gouvernement fédéral.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesure d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2009-2010 de ce programme se situe à 2 827,5 M$. Par rapport à la dépense probable 2008-2009, c'est une augmentation de 35,3 M$. Cette variation s'explique notamment par l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours.

PROGRAMME 3
Administration

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2009-2010 est de 465,6 M$. Par rapport à la dépense probable 2008-2009, on constate une diminution de 14,0 M$. Cette variation s'explique notamment par des mesures de réduction administratives.

PROGRAMME 4
Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour but de soutenir et de promouvoir la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques du Québec.

Le budget 2009-2010 est de 62,1 M$ soit une diminution de 5,8 M$ par rapport à 2008-2009. Cette variation s'explique essentiellement par le retrait des crédits accordés pour le 400e de la Ville de Québec et en partie compensée par une augmentation des sommes allouées à la Ville de Québec pour son rôle de capitale nationale.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	873 148,0	(18 200,7)	913 704,7	891 348,7
2. Mesures d'aide financière	2 827 489,3	35 326,1	2 761 152,4	2 792 163,2
3. Administration	465 602,1	(13 960,3)	470 163,4	479 562,4
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 122,0	(5 822,4)	74 944,4	67 944,4
Total	**4 228 361,4**	**(2 657,3)**	4 219 964,9	4 231 018,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**5 848**	**(150)**	—	5 998

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2009-2010 du Ministère demeure stable par rapport à 2008-2009.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	1 119,6	—	1 119,6
Prêts, placements, avances et autres	2 865,0	—	2 865,0
Total	**3 984,6**	—	3 984,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission des partenaires du marché du travail	1 658,7	1 732,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	18 064,8	16 177,7	15 200,1	13 805,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	23 449,5	23 449,5	21 475,0	20 975,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec qui y contribue à la hauteur de 5,0 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2009-2010 est de 25,0 M$ par rapport à 25,9 M$ en 2008-2009.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La variation de 102,7 M$ s'explique notamment par les sommes provenant des provisions, dont celle du Pacte pour l'emploi et celle des mesures de conversion de mesures passives en mesures actives, lesquelles sont incluses uniquement dans la dépense probable 2008-2009.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 2006. Il est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 4,0 M$ est prévue pour 2009-2010 ce qui correspond sensiblement au niveau de 2008-2009.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 19,4 M$ en 2009-2010, soit 0,4 M$ de plus qu'en 2008-2009. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 19,1 M$ en 2009-2010 comparativement à 17,2 M$ en 2008-2009.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1er avril 2003 et a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2009-2010, des dépenses de 11,3 M$ sont prévues au Fonds québécois d'initiatives sociales. Par rapport à 2008-2009, c'est une augmentation de 1,6 M$ qui s'explique principalement par la subvention octroyée à la Ville de Montréal.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	25 013,9	6 782,7	25 852,6	7 159,7
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	32		33	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	984 237,4	867 748,7	1 086 919,3	998 597,4
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	4 000,0	—	4 402,1	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	19 141,3	19 141,3	17 240,0	17 240,0
Investissements	19 430,8		19 017,8	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	11 310,4	9 319,0	9 752,4	7 319,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

FAMILLE ET AÎNÉS

EN BREF

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le volet Famille

Ce volet du Ministère couvre différents domaines d'intervention dont les services de garde, les organismes communautaires, les mesures de conciliation travail-famille, les politiques familiales municipales et le soutien aux enfants et aux familles.

Les mesures d'aide à la famille disposeront d'un budget de 1 974,5 M$, dont 1 901,3 M$ serviront à offrir et à rendre accessibles des services de garde éducatifs répondant aux besoins de garde du plus grand nombre de familles possible.

Le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à les soutenir financièrement.

Il veut également soutenir, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le développement global des enfants de cinq ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser leur entrée scolaire.

Par ailleurs, le Ministère entend poursuivre ses actions pour améliorer la qualité de vie des familles, en soutenant financièrement les municipalités pour établir des politiques familiales municipales, les initiatives des milieux de travail et des communautés qui visent à favoriser la conciliation travail-famille.

Le volet Aînés

Le Ministère compte établir différents partenariats pour favoriser la pleine contribution des aînés à la société tout en soutenant des initiatives locales, régionales et nationales qui leurs sont destinées.

Pour réaliser ce volet de sa mission, le Ministère disposera, en 2009-2010, d'un budget de 18,5 M$.

Il renforcera les services de répit et d'accompagnement aux proches aidants des aînés en partenariat avec le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon. Il soutiendra aussi l'approche Municipalités amies des aînés.

Enfin, il rendra public un plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance. À cette fin, un montant de 4,0 M$ est réservé au Fonds de suppléance du Conseil du trésor.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

> Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;

> La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

Le ministre de la Famille a aussi deux organismes sous sa responsabilité, soit le Conseil de la famille et de l'enfance et le Curateur public. La mission principale du Conseil est de donner des avis au ministre et au gouvernement sur tout sujet qui concerne la famille et l'enfance. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation.

La ministre responsable des Aînés est aussi responsable du Conseil des aînés, dont la mission principale est de conseiller la ministre et le gouvernement sur tout sujet qui concerne les personnes aînées.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2009-2010 dans les champs de compétence du Ministère et de sa planification stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1
Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants

> Le Ministère entend poursuivre le développement et la consolidation des services de garde éducatifs. Il porte ses efforts sur la création de nouvelles places à contribution réduite en services de garde ainsi que sur leur accessibilité et leur qualité afin de répondre aux besoins des parents;

> Le Ministère continuera de mettre en place les mesures de conciliation travail-famille annoncées dans le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée en décembre 2006;

> Le Ministère appuiera les municipalités et les municipalités régionales de comté en soutenant l'implantation de politiques familiales municipales;

> Le Ministère, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, soutiendra le développement global des enfants de cinq ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

> Le Ministère continuera de soutenir les organismes communautaires Famille qui répondent avec souplesse aux besoins spécifiques de parents, en complémentarité avec les services publics existants.

Actions envisagées

> Poursuivre d'ici l'automne 2010, la création des 20 000 nouvelles places à contribution réduite dans les services de garde, portant le total à 220 000;

> Soutenir l'amélioration de la qualité éducative des services de garde par l'engagement-qualité et la qualification du personnel;

> Faciliter l'accès aux places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs en implantant des guichets régionaux d'accès couvrant l'ensemble des régions;

> Financer les initiatives des milieux de travail et des communautés qui favorisent la conciliation travail-famille;

> Soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de politiques familiales municipales;

> Financer des plans d'actions locaux, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, pour appuyer le développement global des enfants de cinq ans et moins en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

> Soutenir financièrement les organismes communautaires Famille.

ORIENTATION 2
Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des personnes aînées au développement du Québec

> Le Ministère veut contribuer à contrer la maltraitance chez les personnes aînées avec les partenaires concernés;

> Le Ministère souhaite développer des partenariats notamment avec les conférences régionales des élus afin d'adapter les services et les infrastructures offerts aux aînés, les partenaires locaux, régionaux et nationaux afin de faire la promotion du droit des personnes aînées à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté de même qu'avec le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon afin de renforcer les services de répit et d'accompagnement des proches aidants des aînés;

> Il compte également soutenir la promotion du vieillissement actif de la population par l'entremise de l'approche Municipalités amies des aînés. De même, le Ministère sensibilisera la population aux diverses réalités des personnes aînées et soutiendra des interventions visant le maintien et la réintégration en emploi des travailleurs âgés.

Actions envisagées

> Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux découlant de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés;

> Mettre en œuvre, en concertation avec les partenaires concernés, un plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance chez les personnes aînées;

> Soutenir des initiatives locales, régionales et nationales destinées aux personnes aînées;

> Soutenir l'adaptation des services et des infrastructures régionales offerts aux aînés en partenariat avec les conférences régionales des élus;

> Accorder un soutien financier à des organismes nationaux ou d'autres partenaires visant la promotion du droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté;

> En partenariat avec le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon, renforcer les services de répits et d'accompagnement aux proches aidants des aînés;

> Réaliser des projets pilotes dans le cadre de l'approche Municipalités amies des aînés;

> Mener une campagne de sensibilisation aux réalités des aînés dans la société;

> Établir des ententes avec des comités sectoriels de main-d'œuvre.

ORIENTATION 3
Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation

> Le Ministère veille à ce que sa prestation de services soit la plus moderne et optimale possible.

Action envisagée

> Mettre en place un projet structurant en technologies de l'information comprenant trois volets, soit la Gestion du financement des services de garde, le site Web ministériel et l'Environnement informationnel ministériel. Ce projet a été entrepris en 2007-2008 et il se terminera en 2009-2010.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

Une portion importante du budget du Ministère, soit 1 974,5 M$, est consacrée aux mesures d'aide à la famille et vise, conformément aux axes et aux objectifs fixés dans le cadre de l'orientation 1, à créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.

Le Ministère dispose aussi d'un budget de 18,5 M$ pour les aînés, dont 3,0 M$ pour la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'alimentation dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Ce programme est mis en œuvre en concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Enfin, des crédits de 38,1 M$ en immobilisations sont mis à la disposition du Ministère pour assurer la réalisation de l'orientation 3 portant sur la modernisation et l'optimisation de ses interventions.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

En 2009-2010, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 33,0 M$ ce qui représente une augmentation de 7,6 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout d'un budget de 3,0 M$ pour la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait ainsi que par l'ajout d'un budget de 4,8 M$ pour la réalisation du plan d'informatisation du Ministère.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le soutien des organismes municipaux pour établir des politiques familiales, le financement de l'administration du Soutien aux enfants offert sous forme de crédits d'impôt remboursables et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses s'établit à 1 974,5 M$ en 2009-2010, soit une augmentation de 106,4 M$ par rapport au budget et à la dépense probable 2008-2009. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, à l'annualisation des places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2008-2009 et aux coûts générés pour le développement de nouvelles places en services de garde.

PROGRAMME 3
Condition des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et afin d'assurer la cohérence des interventions de l'État à l'égard des personnes aînées. Il soutient également le financement du Conseil des aînés. Ce programme disposera, en 2009-2010, d'un budget de 18,5 M$, ce qui représente une augmentation de 4,2 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009, dont 3,0 M$ pour le programme d'amélioration de l'alimentation dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme se situe à 40,5 M$ comparativement à la dépense probable de 39,3 M$ pour l'exercice financier 2008-2009, ce qui représente un écart de 1,2 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	32 985,5	7 614,4	24 836,1	25 371,1
2. Mesures d'aide à la famille	1 974 454,3	106 388,6	1 868 065,7	1 868 065,7
3. Condition des aînés	18 465,3	4 042,0	14 423,3	14 423,3
4. Curateur public	40 548,1	1 209,8	39 313,5	39 338,3
Total	**2 066 453,2**	**119 254,8**	1 946 638,6	1 947 198,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**993**	**(16)**	—	1 009

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables. En 2008-2009, ces montants sont estimés à 10,0 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Ce budget vise principalement à couvrir les investissements reliés à la réalisation du plan d'informatisation du Ministère. Ces investissements s'inscrivent à l'intérieur des actions prévues en regard de l'orientation 3, dont l'objectif est d'assurer la modernisation et l'optimisation des interventions du Ministère.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	38 122,5	2 000,0	36 122,5
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	—	1 002,0
Total	**39 124,5**	2 000,0	37 124,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Conseil de la famille et de l'enfance	1 157,5	1 155,8
Conseil des aînés	1 098,4	1 096,4
Curateur public	40 548,1	39 338,3

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables. En 2008-2009, ces montants sont estimés à 10,0 M$.

FINANCES

EN BREF

Le Plan annuel de gestion des dépenses du ministère des Finances pour l'exercice 2009-2010 s'appuie sur les orientations suivantes :

> Gérer rigoureusement les finances publiques;

> Soutenir l'économie et favoriser la relance;

> Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple;

> Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants;

> Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère à la ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le Ministère appuie la ministre, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle conseil en matière financière et économique auprès de la ministre, du gouvernement ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Le Ministère effectue par ailleurs un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière et économique.

Le Ministère remplit également les fonctions suivantes :

> Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;

> Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;

> Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus, notamment en termes fiscaux et tarifaires, et des conseils en matière d'investissements;

> Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;

> Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;

> Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;

> Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le Conseil du trésor;

> Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

De plus, le Ministère assure le suivi et l'encadrement des sociétés d'État et il conseille la ministre à l'égard des politiques relatives aux institutions financières.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2009-2010 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Gérer rigoureusement les finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 37,0 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon trois axes d'intervention : une saine gestion des finances publiques, le financement et la gestion de la dette au meilleur coût ainsi qu'une reddition de comptes rigoureuse.

La majeure partie de l'effectif du Ministère est affectée à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication des comptes publics et des rapports financiers mensuels du gouvernement.

Actions envisagées

> Élaboration et publication du budget 2010-2011 et de ses mesures;

> Analyse des grands enjeux auxquels font face les finances publiques du Québec;

> Compléter l'application de la réforme comptable adoptée par le gouvernement en décembre 2007, notamment par la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ligne à ligne;

> Suivi de l'évolution des normes comptables internationales afin d'évaluer les impacts de leur adoption sur les états financiers du gouvernement;

> Publication des comptes publics et des rapports financiers mensuels;

> Élaboration et publication de la mise à jour économique et financière de l'automne 2009;

> Publication du rapport annuel sur les revenus de tarification;

> Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers;

- Assurer les relations avec les agences de notation;
- Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;
- Prévision de la dette du gouvernement et du secteur public;
- Prévision des opérations de financement du gouvernement;
- Réalisation du programme de financement du gouvernement et de Financement-Québec;
- Suivi de la mise en œuvre de l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure;
- Poursuite des discussions sur la péréquation et les transferts accrus au titre de l'éducation postsecondaire;
- Participation de la ministre aux rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances;
- Suivi de la mise en place des bonnes pratiques et des contrôles instaurés par les ministères et les organismes, lors de l'implantation SAGIR.

ORIENTATION 2
Soutenir l'économie et favoriser la relance

Pourcentage des ressources budgétaires : 1,5 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'économie sont répartis selon deux axes : supporter l'économie en période de crise économique et favoriser la relance économique, notamment par l'augmentation de la productivité.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts pour soutenir l'emploi, favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et encourager la formation;
- Proposition des mesures pour soutenir la compétitivité des entreprises et aider les secteurs en difficulté;
- Mise en place de mesures pour stimuler l'investissement privé;
- Développer de nouveaux moyens pour accroître la R-D et l'innovation.

ORIENTATION 3
Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 48,1 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allégement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité fiscale des entreprises, ainsi que l'équité, l'intégrité et la simplification du régime fiscal.

L'effectif alloué à cette orientation provient principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales, ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cet enjeu représentent près de la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées

> Poursuite des efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable, plus compétitif et plus simple;

> Proposition de modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;

> Proposition de modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable;

> Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la restauration et des produits du tabac;

> Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment en élaborant des mesures dont l'objectif consistera à mieux détecter les planifications fiscales abusives et à accroître la répression de celles-ci;

> Évaluation des impacts des mesures fiscales, et de la fiscalité en général, sur les ménages, les entreprises et sur l'activité économique, notamment au moyen du modèle d'équilibre général du ministère des Finances;

> Poursuivre les efforts pour faciliter la compréhension du régime fiscal par les contribuables.

ORIENTATION 4
Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants

Pourcentage des ressources budgétaires : 11,5 %

Objectifs

Les objectifs relatifs au secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : la modernisation du droit des compagnies, la mise en place de mesures pour renforcer la confiance du public dans le secteur financier et le développement de pôles d'excellence en matière de finance.

Actions envisagées

> Poursuite des travaux sur la réforme de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

> Poursuite des travaux sur la réforme du droit associatif;

> Élaboration d'outils de développement pour pôles d'excellence du secteur financier;

> Poursuite des discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières, notamment pour la préparation de modifications législatives visant l'harmonisation de l'encadrement des courtiers et conseillers en valeurs mobilières;

> Vigie et mise à jour de la législation et de la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 5
Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente

Pourcentage des ressources budgétaires : 1,9 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la gouvernance et à la gestion ministérielle sont répartis selon trois axes d'intervention : la gouvernance des sociétés d'État, une offre bonifiée de service et le maintien de l'expertise du Ministère.

Actions envisagées

> Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique sur la gouvernance des sociétés d'État;

> Poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

> Coordination de travaux et promotion de l'adhésion au dépôt direct et au service P@iement en ligne[MC];

- Poursuite des discussions avec le milieu bancaire pour le développement d'un processus électronique de versement de l'aide financière à la suite de sinistres;
- Poursuite de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel notamment par le développement des compétences;
- Finalisation du plan de classification documentaire en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1);
- Intensification de la promotion de la culture éthique au ministère des Finances.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	Gérer rigoureusement les finances publiques	60,5	37,0
	Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)	*6,3*	
	Divers éléments de programmes	*54,2*	
Orientation 2 :	Soutenir l'économie et favoriser la relance	2,5	1,5
	Divers éléments de programmes	*2,5*	
Orientation 3 :	Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple	78,6	48,1
	Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)	*69,6*	
	Divers éléments de programmes	*9,0*	
Orientation 4 :	Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants	18,8	11,5
	Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)	*15,6*	
	Divers éléments de programmes	*3,2*	
Orientation 5 :	Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente	3,1	1,9
	Divers éléments de programmes	*3,1*	
Total		**163,5**	**100,0**

Ces chiffres excluent 6 118,3 M$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 14,3 M$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 6 104,0 M$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

La variation de 133,4 M$ pour ce programme est principalement attribuable au versement, en 2008-2009, d'une contribution gouvernementale à la SoFIL.

PROGRAMME 2
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

La diminution de 28,0 M$ par rapport à la dépense probable est attribuable d'une part à la provision pour des initiatives concernant les revenus pour laquelle des transferts en 2008-2009 ont été effectués dans d'autres ministères où la dépense est augmentée d'autant. D'autre part, un montant de 100,0 M$ pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation a été imputé en 2008-2009.

PROGRAMME 3
Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 6 104,0 M$, se divisent en quatre éléments :	**M$**
> Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	3 760,0
> Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	2 344,0
> Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminué des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés	—
> Intérêts sur le régime de rentes de survivants : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminué des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants	—
Service de la dette prévu	6 104,0

Par rapport aux dépenses 2008-2009, les dépenses 2009-2010 affectées à ce programme diminuent de 485,0 M$. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction du Ministère	45 394,3	(133 412,3)	46 576,6	178 806,6
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	132 447,7	(28 032,2)	118 136,1	160 479,9
3. Service de la dette	6 104 000,0	(485 000,0)	6 589 000,0	6 589 000,0
Total	**6 281 842,0**	**(646 444,5)**	6 753 712,7	6 928 286,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**717**	**(17)**	—	734

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

La diminution nette de 646,4 M$ du budget de dépenses 2009-2010 par rapport à la dépense probable 2008-2009 s'explique principalement par une diminution des dépenses au programme Service de la dette.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements prévu servira au maintien des actifs (1,3 M$), ainsi qu'au projet concernant le système des données spécifiques de la clientèle du Contrôleur des finances (0,6 M$).

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	1 936,0	(384,0)	2 320,0
Prêts, placements, avances et autres	30,0	20,0	10,0
Total	**1 966,0**	(364,0)	2 330,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence des partenariats public-privé du Québec	16 276,8	—	14 747,0	—
Autorité des marchés financiers	87 650,0	—	82 809,0	—
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	1 845,0	—	1 463,2	—
Financement-Québec	602 537,0	—	661 447,1	—
Institut de la statistique du Québec	29 194,9	14 322,5	27 810,0	14 322,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	832 757,3	—	461 428,0	132 200,0[1]

[1] Correspond à la contribution gouvernementale versée en 2008-2009.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds de l'industrie des courses de chevaux

Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification de 1,0 M$ auprès des centres financiers internationaux.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	794 700,5	—	815 198,1	—
Investissements	6,0		—	
Effectif (ETC)	17		17	
Fonds de l'industrie des courses de chevaux				
Dépenses	4 000,0	—	10 125,7	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	950,0	450,0	930,0	450,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

EN BREF

Le budget de dépenses 2009-2010 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 296,4 M$. De ce montant, 295,6 M$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M$ au Conseil des relations interculturelles.

La somme attribuée au Ministère vise à soutenir les priorités et les engagements du gouvernement en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, de partage des valeurs communes de la société québécoise et d'ouverture à la diversité.

L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2012, de la Planification triennale de l'immigration 2008-2010, des mesures gouvernementales prévues pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation, d'intégration en emploi et d'affirmation des valeurs communes de la société québécoise auprès des personnes immigrantes ainsi que ceux du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec – La diversité : une valeur ajoutée, sont les priorités budgétaires du Ministère.

Par ailleurs, le budget du Ministère inclut les sommes réservées aux autres ministères et organismes du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes. Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 162,4 M$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration, à sélectionner des personnes immigrantes et à favoriser leur intégration au sein d'une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2009-2010 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 296,4 M$. De ce montant, 295,6 M$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 0,8 M$ au Conseil des relations interculturelles.

Prioritairement, il vise l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2012, de la Planification triennale de l'immigration 2008-2010, des mesures gouvernementales prévues pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation, d'intégration en emploi et d'affirmation des valeurs communes de la société québécoise auprès des personnes immigrantes ainsi que ceux du plan d'action gouvernemental La diversité : une valeur ajoutée. Les choix budgétaires du Ministère sont répartis entre les sept orientations suivantes.

ORIENTATION 1
Favoriser la pleine participation en misant sur l'ouverture à la diversité et le partage des valeurs communes

> Un budget de 8,1 M$ est consacré aux activités visant à accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les personnes immigrantes des valeurs communes du Québec ainsi que l'ouverture de la société québécoise à la diversité, à accroître la connaissance de l'apport de l'immigration, à renforcer le rapprochement interculturel, à soutenir la gestion de la diversité et à contrer la discrimination.

Actions envisagées

> Le renforcement de l'action du Ministère auprès des personnes immigrantes en les sensibilisant à l'importance de respecter les valeurs communes du Québec et d'apprendre le français si elles ne le parlent pas déjà;

Entre autres, il s'agit de diffuser de l'information aux personnes immigrantes en enrichissant le guide Apprendre le Québec, le contenu des cours de français et les sites Internet du Ministère ainsi qu'en offrant, au Québec, une séance d'information sur ces valeurs.

> La réalisation d'une stratégie globale de marketing social qui comprend l'organisation d'une campagne d'information grand public visant à accroître auprès de la population québécoise la connaissance de l'apport de l'immigration et l'ouverture de la diversité ainsi qu'à promouvoir auprès des personnes immigrantes l'adhésion aux valeurs communes;

> La mise en œuvre de la Politique gouvernementale et de son Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec – La diversité : une valeur ajoutée;

Les actions permettront de contrer les inégalités, la discrimination et les préjugés qui affectent les Québécois des communautés culturelles et plus particulièrement les minorités visibles.

> Le soutien à des projets proposés par des partenaires du milieu communautaire qui favorisent le développement et le maintien de relations interculturelles harmonieuses.

ORIENTATION 2
Recruter et sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

> Le budget consacré pour la promotion dans les territoires ciblés à l'étranger, la sélection des candidats à l'immigration qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions et la réalisation des objectifs de la Planification triennale de l'immigration 2008-2010 est de 4,8 M$; un montant additionnel provient du crédit au net[1]. Ces ressources permettront également d'accroître de 60,0 % le volume des investissements générés par les immigrants investisseurs.

Actions envisagées

> La prospection des territoires, la promotion de l'immigration à l'étranger et le recrutement de candidats à l'immigration dans les territoires ciblés;

> L'admission projetée, en 2009, de 47 400 à 50 000 personnes immigrantes au Québec, dont :

- Entre 28 100 et 29 100 travailleurs qualifiés;
- Entre 1 800 et 2 000 gens d'affaires;
- Entre 600 et 700 autres immigrants de la catégorie économique;
- Entre 10 500 et 10 900 personnes dans le cadre du regroupement familial;
- Entre 5 300 et 6 100 réfugiés sélectionnés à l'étranger ou reconnus sur place;
- Entre 1 100 et 1 200 autres immigrants sélectionnés pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

[1] Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

- La mise en place d'un programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants investisseurs;

- La mise en place d'une offre de service pour l'accompagnement des employeurs dans la recherche d'employés à l'étranger.

ORIENTATION 3
Assurer le leadership et la cohérence de l'action gouvernementale en matière de francisation et d'intégration

- Depuis l'exercice financier 2008-2009, la totalité de l'enveloppe budgétaire du Québec consacrée à la francisation et à l'intégration des immigrants est versée au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées. Une provision de 162,4 M$ est prévue en 2009-2010 aux fins de transfert aux ministères et organismes du gouvernement qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants.

Action envisagée

- L'élaboration et la mise en place d'un cadre interministériel de suivi des résultats de l'action gouvernementale.

ORIENTATION 4
Enrichir l'offre de service en francisation et en accroître la portée auprès des personnes immigrantes

- Un budget de 62,2 M$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, cours de français en ligne, cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de service en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

Actions envisagées

- La planification, l'organisation et la tenue des cours de français (réguliers et spécialisés à temps complet et à temps partiel) offerts par le Ministère aux nouveaux arrivants et aux personnes immigrantes dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires partenaires du Ministère ainsi que dans les entreprises;

- La poursuite de l'implantation des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants dont notamment celles axées sur :

  - L'accès simplifié et unifié aux services gouvernementaux de francisation;

  - La conception et l'implantation d'un service d'admission en ligne aux cours de français;

- L'accessibilité d'un cours de français en ligne aux candidats sélectionnés à l'étranger;
- La conception de modules en ligne (e-learning) de niveau avancé et pour certains domaines professionnels.

ORIENTATION 5
Accroître le soutien aux personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration

> Le Ministère compte allouer 40,0 M$ pour accueillir et accompagner avec ses partenaires les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'intégration. Il vise à augmenter de 10,0 % le nombre de personnes qui bénéficient d'un service d'accueil et de 5,0 % le nombre de personnes qui bénéficient d'un service d'accompagnement. Il entend aussi faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment en vue de leur accès aux professions et métiers réglementés, et favoriser leur insertion professionnelle. Enfin, pour ce qui est de la régionalisation de l'immigration, il vise à hausser de 3,5 % le nombre de nouveaux arrivants (cohorte de cinq ans) établis hors de la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

> L'accompagnement personnalisé des nouveaux arrivants à l'aide du guide Apprendre le Québec et le soutien financier des organismes communautaires partenaires qui offrent des services d'accueil et d'accompagnement aux nouveaux arrivants;

> Le soutien à des projets avec des ordres professionnels et d'autres organismes de réglementation pour accélérer et faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés;

> La délivrance d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec;

> La signature d'ententes de régionalisation avec des conférences régionales des élus et des municipalités et l'adoption de plans d'action régionaux;

> La poursuite de l'implantation des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants dont notamment celles axées sur :

- Le lancement du chantier Défi Montréal et la mise en place de projets novateurs pour assurer une intégration en emploi réussie des personnes immigrantes;
- La création de la Passerelle pour l'emploi en région pour notamment financer différents projets afin de faciliter l'établissement durable en région des immigrants vivant à Montréal.

ORIENTATIONS 6 ET 7

Accroître la performance organisationnelle en misant sur les technologies de l'information, les services partagés et la reddition de comptes

Assurer le développement des compétences des ressources humaines et leur engagement dans l'atteinte des résultats visés par le Ministère

> Un budget de 18,1 M$ est prévu pour l'amélioration des programmes, des services et des activités de soutien du Ministère par des examens périodiques de la performance et de la pertinence, la mise en vigueur d'une approche de gestion intégrée des risques, le recours accru aux services en ligne, le renforcement de la reddition de comptes, le maintien d'un environnement de travail mobilisateur et, plus globalement, l'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle. Cette somme finance également l'ensemble des infrastructures et des services administratifs centralisés du Ministère.

Actions envisagées

> Les modifications apportées aux programmes et services à la suite des examens périodiques de la performance;

> L'adoption et la mise en vigueur d'une approche de gestion intégrée des risques;

> La mise en ligne de nouveaux services transactionnels;

> La tenue d'enquêtes de satisfaction de la clientèle, selon les services ciblés;

> L'implantation d'un nouvel outil de reddition de comptes pour les ententes de partenariat en matière d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants;

> La poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur en gestion des ressources humaines 2008-2012;

> L'adoption et la mise en œuvre du Plan de gestion de la main-d'œuvre 2009-2012.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	Relations interculturelles	8,1	2,7
Orientation 2 :	Immigration	4,8	1,6
Orientation 3 :	Provision aux autres ministères et organismes qui offrent des services d'intégration et de francisation aux immigrants	162,4	54,9
Orientation 4 :	Francisation (services du Ministère)	62,2	21,1
Orientation 5 :	Intégration (services du Ministère)	40,0	13,6
Orientations 6 et 7 :	Direction, information et services de soutien centralisés	18,1	6,1
Total		**295,6**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités relatives à l'immigration, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, à la régionalisation de l'immigration et aux relations interculturelles, y compris les activités en matière de planification, de recherche, d'administration et de services de soutien centralisé, sont regroupées dans ce programme.

Le budget additionnel alloué au Ministère en 2009-2010 permettra de financer la réalisation des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation, d'intégration en emploi et d'affirmation des valeurs communes de la société québécoise auprès des personnes immigrantes ainsi que celles du plan d'action gouvernemental La diversité : une valeur ajoutée, en plus de répondre à la hausse des niveaux d'immigration prévus dans la Planification triennale de l'immigration 2008-2010.

PROGRAMME 2
Organisme relevant du ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir du Conseil des relations interculturelles un éclairage sur différentes problématiques touchant l'intégration des personnes immigrantes et les relations interculturelles.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	295 553,2	166 451,1	269 519,9	129 102,1
2. Organisme relevant du ministre	830,0	23,0	807,0	807,0
Total	**296 383,2**	**166 474,1**	270 326,9	129 909,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 052**	**(15)**	—	1 067

Note : Le budget de dépenses 2009-2010 exclut les montants associés au crédit au net. En 2009-2010, ces montants devraient atteindre 33,2 M$.

Le programme Immigration, intégration et communautés culturelles comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre son Plan directeur des systèmes d'information 2008-2012 en soutien aux priorités contenues dans le Plan stratégique 2008-2012. Le Ministère poursuivra ses initiatives dans le développement du gouvernement en ligne notamment par la mise en place d'un service en ligne pour les admissions en francisation et d'un autre pour les demandes de certificat de sélection de la catégorie des travailleurs qualifiés. Il réalisera également, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le développement d'un volet international du service de placement en ligne déjà existant. De plus, il poursuivra ses investissements dans le développement en ligne de nouveaux contenus de formation en francisation.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	6 531,0	—	6 531,0
Prêts, placements, avances et autres	184,0	—	184,0
Total	**6 715,0**	—	6 715,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Conseil des relations interculturelles	830,0	807,0

JUSTICE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de la Justice s'élève à 680,4 M$ en 2009-2010. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion des dépenses permettent de financer les mesures du Plan stratégique 2007-2010 et certaines priorités gouvernementales.

Le Ministère entame en 2009-2010 la dernière année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2007-2010. Les préoccupations du Ministère au cours de la prochaine année porteront sur les principaux enjeux et orientations de son plan stratégique.

Le Plan stratégique 2007-2010 prévoit que le Ministère informe et implique davantage les citoyens afin d'améliorer leur confiance envers le système de justice et leur compréhension de celui-ci. L'atteinte de ce but repose d'abord sur la diffusion d'une information mieux adaptée aux citoyens. Cette grande orientation, qui vise la consolidation du lien de confiance entre les citoyens et le système de justice, se traduit également par des objectifs visant une meilleure participation des citoyens au façonnement du système de justice au moyen de consultations ou de rencontres favorisant la concertation entre les organismes.

La deuxième orientation consiste à prendre des mesures facilitant l'accessibilité à la justice. Pour y parvenir, le Ministère entend prendre des actions afin d'inciter les citoyens à avoir recours à des modes alternatifs de règlement des conflits. Il entend également prendre les moyens nécessaires pour optimiser le traitement des dossiers en matière de petites créances et aider les personnes qui désirent se représenter elles-mêmes à la cour. De plus, le Ministère s'est donné comme objectif de faciliter la compréhension des lois et des règlements par les citoyens et d'améliorer l'accessibilité à certains de ses services.

La dernière orientation répond à une préoccupation du gouvernement québécois, soit celle de moderniser l'État. À ce chapitre, le Ministère prévoit plusieurs mesures en vue de moderniser son cadre de gestion dans une perspective de performance. La pérennité des savoirs essentiels à la mission du Ministère fait l'objet d'une attention particulière afin d'assurer le transfert de l'expertise pour les postes déterminés comme vulnérables. Il en est de même du développement des compétences en gestion.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes extrabudgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, la ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de jurisconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Elle assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Elle veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Elle l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, elle établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de procureur général, elle représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, la ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers et du Registre des lobbyistes ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité de la ministre et dont le budget n'apparaît pas au Budget de dépenses 2009-2010, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente des produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du ministère de la Justice pour l'année 2009-2010 s'élève à 680,4 M$. Les choix budgétaires du Ministère permettent la réalisation des objectifs du plan stratégique. Ces derniers préconisent une amélioration marquante des processus et des services aux citoyens dont la mise en œuvre se fait principalement à l'intérieur des activités courantes du Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 90,4 M$ en 2009-2010, en hausse de 2,3 M$ en raison des majorations salariales des juges de la Cour du Québec.

PROGRAMME 2
Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme est de 267,2 M$ en 2009-2010, en hausse de 1,7 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009, principalement en raison de l'augmentation des loyers.

PROGRAMME 3
Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme en 2009-2010 s'élève à 11,8 M$, soit sensiblement le même niveau qu'en 2008-2009.

PROGRAMME 4
Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 229,2 M$ en 2009-2010, soit sensiblement le même niveau qu'en 2008-2009.

PROGRAMME 5
Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 8,1 M$ en 2009-2010, en hausse de 0,2 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009.

PROGRAMME 6
Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier agit comme poursuivant dans les matières criminelles et pénales. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 73,6 M$ en 2009-2010 comparativement à une dépense probable de 68,2 M$ en 2008-2009. Cette hausse de 5,4 M$ provient d'une augmentation du budget d'opération de l'ordre de 7,8 M$. Cette augmentation est partiellement compensée par une somme de 2,4 M$ transférée au cours de 2008-2009 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée au titre des activités menées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Activité judiciaire	90 431,9	2 252,0	88 179,9	88 179,9
2. Administration de la justice	267 207,2	1 729,9	265 522,4	265 477,3
3. Justice administrative	11 829,0	206,5	11 622,5	11 622,5
4. Aide aux justiciables	229 226,9	301,3	228 403,6	228 925,6
5. Organisme de protection relevant du ministre	8 112,4	162,1	7 895,3	7 950,3
6. Poursuites criminelles et pénales	73 617,4	5 393,2	64 653,5	68 224,2
Total	**680 424,8**	**10 045,0**	666 277,2	670 379,8
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**3 692**	**(37)**	—	3 729

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 35,5 M$. La hausse de 4,4 M$ est attribuable à des ajustements associés au Système intégré d'information de justice pour 2,5 M$, à des investissements supplémentaires de 1,6 M$ en technologie de l'information et à des investissements de 0,3 M$ dans certains palais de justice.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	35 478,4	4 359,1	31 119,3
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	**35 521,5**	4 359,1	31 162,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	203,8
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 789,0	14 742,8
Conseil de la justice administrative	404,0	394,9
Conseil de la magistrature	2 190,5	2 189,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	73 617,4	68 224,2
Office de la protection du consommateur	8 112,4	7 950,3
Tribunal des droits de la personne	220,6	220,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	135 055,9	130 285,9	135 127,2	128 831,4
Fonds d'aide aux recours collectifs	2 087,5	720,5	2 063,8	719,9
Office des professions du Québec	11 202,7	—	9 902,6	—
Société québécoise d'information juridique	13 270,0	—	12 760,0	—
Tribunal administratif du Québec	31 247,6	10 892,3	29 309,9	11 137,5

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	16 692,5	10,1	14 432,1	10,1
Investissements	4,0		4,0	
Effectif (ETC)	5		6	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	24 736,7	—	22 754,5	—
Investissements	6 425,0		1 838,5	
Effectif (ETC)	139		142	

RELATIONS INTERNATIONALES

EN BREF

En 2009-2010, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 115,9 M$, en baisse de 7,3 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

Cette diminution est attribuable au montant de 12,2 M$, accordé en 2008-2009, pour la contribution du Québec au Sommet de la Francophonie qui a eu cours en octobre 2008. Cette baisse est notamment atténuée par les sommes qui ont été transférées, en 2008-2009, de la provision pour la mise en œuvre de la Politique internationale aux ministères et organismes partenaires.

À l'instar de l'exercice 2008-2009, un montant de 8,0 M$ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. La moitié de cette somme est affectée à la consolidation du réseau des représentations du Québec à l'étranger et l'autre moitié, à la mise en œuvre d'initiatives structurantes par le Ministère et par les ministères et organismes partenaires.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

> D'élaborer une politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec et de voir à sa mise en œuvre;

> De conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales;

> D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;

> D'assurer la représentation du Québec à l'étranger;

> De veiller à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales;

> De veiller aux intérêts du Québec dans le cadre des négociations d'accords internationaux et au respect des engagements internationaux du Québec.

En plus de ces fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Mentionnons également que le ministre des Relations internationales est en outre responsable des trois organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.I de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2009-2010 du Ministère est de 115,9 M$, soit une baisse de 7,3 M$ par rapport à 2008-2009. Cette diminution est attribuable aux crédits additionnels de 12,2 M$, accordés en 2008-2009, pour la tenue du Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Québec en 2008. Cette baisse est notamment atténuée par les sommes qui ont été transférées, en 2008-2009, de la provision pour la mise en œuvre de la Politique internationale aux ministères et organismes partenaires.

En 2009-2010, un montant de 8,0 M$ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. La moitié de ce montant est affectée au financement de la consolidation du réseau de représentations du Québec à l'étranger et l'autre moitié à la mise en œuvre d'initiatives structurantes par le Ministère et par les ministères et organismes partenaires.

Le Ministère, bien que concerné par chacun des objectifs de cette politique, est plus particulièrement chargé de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois. Il doit également contribuer à l'effort de solidarité internationale. Par ailleurs, à titre de responsable de la coordination de l'action internationale des ministères et des organismes, il s'assure, par un suivi rigoureux, de la mise en œuvre des autres objectifs de la Politique internationale du Québec portant sur la prospérité, la sécurité ainsi que sur la culture et l'identité du Québec.

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2009-2010 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Accroître la présence, l'action et l'influence du Québec dans le cadre des travaux des organisations et des conférences internationales et lors des négociations touchant ses intérêts

- Renforcer l'implication du gouvernement du Québec au sein des forums internationaux consacrés à la lutte aux changements climatiques, à l'environnement et aux ressources naturelles;
- Contribuer activement, au sein de la délégation permanente du Canada, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Culture et la Science (UNESCO);
- Veiller à l'application efficace de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et poursuivre les efforts diplomatiques en vue de sa ratification par le plus grand nombre de pays possible;
- Participer aux travaux des organisations internationales touchant aux intérêts et aux compétences du Québec, notamment en matière de droits de la personne et du travail;
- Maintenir le programme d'accueil d'organisations internationales au Québec et le programme de stages dans les organisations internationales;
- Participer aux travaux des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie en vue de la mise en œuvre des initiatives de la Déclaration de Québec, notamment en matière de langue et d'environnement.

ORIENTATION 2
Contribuer au développement du Québec et à son rayonnement en intensifiant ses actions auprès des gouvernements et des différents réseaux d'influence des pays, États fédérés ou régions prioritaires

> Consolider le réseau de représentations du Québec à l'étranger;

> Coordonner la participation gouvernementale québécoise aux activités liées aux conférences régionales transfrontalières;

> Élaborer une stratégie à l'égard des États-Unis et coordonner sa mise en œuvre;

> Mobiliser les différents partenaires canadiens et européens relativement à la promotion d'une entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne;

> Veiller à la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

> Appuyer les programmes de coopération en vigueur avec les pays, États fédérés ou régions prioritaires.

ORIENTATION 3
Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance

> Soutenir, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'action du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise et, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et l'ENAP, le projet d'appui à la gouvernance de l'État haïtien;

> Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières, du Programme québécois de développement international et du programme de sensibilisation du public québécois.

ORIENTATION 4
Mettre l'accent sur l'expertise, la relève, l'utilisation optimale des technologies, les partenariats et les clientèles

> Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève;

> Mettre en œuvre un plan d'action de développement durable;

> Poursuivre le développement d'un environnement technologique intégré et coordonner le développement de l'espace international du Portail gouvernemental de services pour y présenter des guichets uniques de services personnalisés s'adressant aux clientèles étrangères qui souhaitent étudier, immigrer, travailler ou faire affaires au Québec;

> Poursuivre la collaboration avec les ministères et organismes québécois pour réaliser le plan de mise en œuvre de la Politique internationale du Québec;

> Soutenir les organismes voués à la jeunesse qui offrent des stages et des expériences internationales diversifiés aux jeunes Québécois.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à émigrer au Québec.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Affaires internationales	115 892,3	(7 285,1)	126 990,3	123 177,4
Total	**115 892,3**	**(7 285,1)**	126 990,3	123 177,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**572**	**(10)**	—	582

Note : Le programme Affaires internationales comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau du budget d'investissements, en 2009-2010, est de 0,1 M$ plus élevé que celui de 2008-2009. La hausse de 0,4 M$ au titre des prêts, placements, avances et autres est partiellement compensée par une baisse de 0,3 M$ au chapitre des immobilisations.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	4 785,0	(277,0)	5 062,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	400,0	600,0
Total	**5 785,0**	123,0	5 662,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 805,0	2 000,0	3 069,0	2 260,0

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2009-2010 s'élève à 576,7 M$.

Cette enveloppe comprend un montant de 57,6 M$ alloué au Fonds forestier pour bonifier le programme d'investissements sylvicoles, prolonger une mesure du Plan de soutien au secteur forestier relative à la production de plants et pour l'élaboration d'une stratégie de développement industriel vers des produits à forte valeur ajoutée.

De plus, un montant de 10,0 M$ a été prévu au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour appuyer le développement des technologies vertes et de l'énergie, pour favoriser l'essor des programmes d'acquisition de connaissances géoscientifiques et d'évaluations environnementales stratégiques ainsi que pour mener à bien diverses mesures des secteurs de la faune et de la forêt.

Le Ministère maintiendra son engagement dans le développement et dans la prospérité des communautés régionales en y intégrant notamment la délégation de la gestion des baux de villégiature et du contrôle de l'occupation du territoire ainsi que celle de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

Il continuera à contribuer à la mise en œuvre des cibles de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose principalement sur le développement de ressources énergétiques renouvelables et sur la mise en œuvre de mesures en efficacité énergétique.

Le Ministère élaborera une stratégie minérale en vue de favoriser le développement minier, d'améliorer la performance environnementale de l'industrie et d'accroître l'implication des régions et des communautés autochtones.

Afin d'établir des bases solides pour un secteur forestier plus compétitif, les travaux inhérents à l'importante réforme de la gestion forestière se poursuivront afin de mener au dépôt d'un projet de loi sur les forêts.

Le Ministère amorcera également un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et maintiendra ses programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Le Ministère élaborera une stratégie de gestion de la faune visant la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine collectif de même qu'il préparera un plan d'investissements dans les activités fauniques.

Finalement, le Ministère poursuivra les importants travaux entrepris dans le contexte de la révision de ses façons de faire pour parer les effets du plan de réduction des effectifs et ceux du déclin démographique ainsi que pour faire face aux enjeux de la disponibilité de l'expertise.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

> En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

> L'Agence de l'efficacité énergétique qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activités au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour mission d'élaborer des plans d'ensemble triennaux en efficacité énergétique et en nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en oeuvre et le suivi;

> La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;

> La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;

> La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James;

> La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi de ses engagements passés.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de trois fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière et le Fonds d'information géographique.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des priorités du Plan stratégique 2008-2011. Ces choix répondent à quatre grands enjeux :

> La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;

> La pérennité du patrimoine naturel et territorial;

> La conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;

> La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

ORIENTATION 1
Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, l'extraction, la récolte et le prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère pourra aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

Actions envisagées

> Le développement de nouveaux projets énergétiques tels que :

  › Des parcs éoliens ou des petites centrales hydroélectriques sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones;

  › De grands barrages hydroélectriques.

> L'accélération de l'acquisition des connaissances géoscientifiques, la mise sur pied d'un programme d'aide à la recherche et au développement, le soutien à l'entrepreneuriat minier à la suite de la mise en œuvre du Fonds du patrimoine minier;

> La poursuite des travaux entourant la réforme du régime forestier, le dépôt d'un projet de loi sur les forêts, sa mise en œuvre et son suivi;

> La fin de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée laquelle stimulera davantage l'innovation;

- La prolongation de la mesure du Plan de soutien au secteur forestier relative à la prise en charge du financement de la production de plants;
- Le maintien des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et la bonification du programme d'investissements sylvicoles;
- La poursuite du développement et de l'implantation progressive d'un outil moderne et performant de calcul des possibilités forestières intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales et permettant de traiter l'information sur la base des références spatiales;
- La production, d'ici avril 2011, d'un premier Manuel d'aménagement forestier durable destiné aux aménagistes en vue de l'élaboration des plans d'aménagement forestier à l'échelle territoriale;
- L'amorce des calculs des possibilités forestières 2013-2018 des 74 unités d'aménagement forestier du domaine de l'État, dont les résultats sont attendus en 2011;
- L'évolution de l'actualisation de :
  - L'information géographique, notamment par des projets de photographies aériennes en partenariat gouvernement/réseau municipal;
  - La cartographie intégrée des réseaux de transport terrestre du Québec;
  - La cartographie du Nord du Québec, laquelle se fera en partenariat avec le gouvernement fédéral.
- La mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de restauration des habitats fauniques en vue d'en améliorer la productivité;
- La préparation d'un plan d'affaires pour l'investissement de revenus additionnels générés par la révision des tarifs des permis liés à l'exploitation de la faune afin de concrétiser les opportunités relatives à l'exploitation et à la mise en valeur de la faune;
- La mise en œuvre d'une stratégie visant la relève pour les activités d'exploitation faunique conventionnelle;
- La continuité des travaux relatifs à :
  - La rénovation du cadastre du Québec;
  - La mise en œuvre du Registre du domaine de l'État.
- Le démarrage des travaux pour la numérisation des documents des archives cadastrales.

ORIENTATION 2
Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer un legs prospère aux générations futures en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il doit considérer comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

Actions envisagées

> Le soutien du développement des biocarburants;

> La poursuite de la restauration des sites miniers abandonnés conformément au Plan d'action gouvernemental;

> La protection des espèces menacées et vulnérables et de leurs habitats;

> Les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables pour la faune;

> La réalisation de travaux d'estimation des cheptels de la grande faune permettant d'évaluer le taux optimal d'exploitation;

> L'amélioration des connaissances forestières par l'élaboration de méthodes novatrices, en vue de produire de nouveaux modèles de croissance de la forêt et une nouvelle méthode d'inventaire forestier;

> La publication, à l'automne 2009, d'un premier Bilan d'aménagement forestier durable, basé sur des standards internationaux, présentant de façon rigoureuse et indépendante la situation du Québec en matière d'aménagement forestier durable;

> L'amorce d'un programme de lutte, dès l'été 2009, pour contrer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier.

ORIENTATION 3
Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable, il est nécessaire d'en renforcer la dimension sociale. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations parfois divergentes de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels relativement aux ressources naturelles.

Action envisagée

> La mise en place des conditions favorables à la vitalité économique des collectivités et le renforcement du rôle et des responsabilités des régions grâce à :

- L'élaboration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire par les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire;
- La délégation aux municipalités régionales de comté de la gestion des baux de villégiature et du contrôle de l'occupation du territoire ainsi que de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;
- L'intégration de la gestion des différents domaines d'affaires du Ministère complétant la consolidation du réseau des directions générales régionales.

ORIENTATION 4
Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Peu importe que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est nécessaire de faire face, de façon proactive, aux défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de réalisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de service et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à la réalisation de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État.

Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, tout en les valorisant davantage notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amènera le Ministère à maintenir sa contribution à la mise en place de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Actions envisagées

> La mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation;

> Le maintien de l'expertise professionnelle des ressources humaines;

> L'adaptation de l'offre de service en fonction des ressources disponibles;

> La mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques visant à promouvoir l'importance des ressources naturelles;

> L'élaboration d'une stratégie éducative qui favorisera l'acquisition de connaissances et la valorisation des ressources naturelles auprès des jeunes;

> La mise en place de certaines mesures d'optimisation des processus d'affaires dans le cadre de la révision du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier;

> La poursuite des travaux relatifs aux révisions de façons de faire en lien avec la rénovation et la mise à jour du cadastre du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2009-2010 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 576,7 M$, soit une augmentation de 12,8 M$ par rapport à la dépense probable de l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la bonification du programme d'investissements sylvicoles et par la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel vers des produits du bois à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds du patrimoine minier, certaines dépenses seront dorénavant financées par les droits miniers.

PROGRAMME 1
Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. Par ailleurs, au budget 2009-2010, comme l'an dernier, la contribution ministérielle au Fonds forestier comprend un montant de plus de 130,0 M$ afin de maintenir ses activités dans le contexte de la baisse importante du volume de récolte et par conséquent, des redevances forestières perçues par l'État.

PROGRAMME 2
Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Le programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	505 700,2	12 358,3	483 515,1	493 341,9
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	70 994,2	469,6	70 369,5	70 524,6
Total	**576 694,4**	**12 827,9**	553 884,6	563 866,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**2 831**	**(75)**	—	2 906

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	110,4	—	110,4
Total	**30 649,7**	—	30 649,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

En 2009-2010, la croissance des dépenses de l'Agence de l'efficacité énergétique est expliquée principalement par l'augmentation des ressources qui seront attribuées subséquemment à la finalisation des mesures du Plan d'action sur les changements climatiques. Il faut également associer cette croissance à la mise en œuvre des programmes en efficacité énergétique financés par les quotes-parts des distributeurs.

En ce qui concerne la Fondation de la faune du Québec, la hausse des dépenses est principalement occasionnée par la réalisation de projets découlant de compensations pour des pertes d'habitats fauniques et de la révision des tarifs des permis liés à l'exploitation de la faune.

À la Régie de l'énergie, l'augmentation des dépenses résulte de nouvelles responsabilités découlant de la mise en œuvre de la stratégie énergétique en regard du Plan d'action sur les changements climatiques et du transport d'électricité.

Quant à la Société de développement de la Baie-James, la réduction de ses dépenses résulte de la non-récurrence de projets spécifiques.

Les dépenses de la Société nationale de l'amiante sont réduites substantiellement pour être consacrées essentiellement au suivi des engagements résiduels décroissants de l'organisme.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence de l'efficacité énergétique	117 620,0	—	66 725,0	—
Fondation de la faune du Québec	6 516,0	5,0	5 055,1	5,0
Régie de l'énergie	12 742,9	—	9 562,2	—
Société de développement de la Baie-James	19 824,2	—	21 439,7	—
Société nationale de l'amiante	38,0	—	741,8	1 471,8

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information foncière

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. L'accroissement des dépenses du Fonds d'information foncière est attribuable à l'augmentation des coûts des services professionnels surtout en technologie de l'information et des dépenses d'amortissement relatives à la réalisation de la réforme du cadastre québécois de même qu'aux investissements dans les actifs informationnels.

Fonds d'information géographique

Le Fonds d'information géographique couvre les opérations de Géoboutique Québec, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents services spécialisés de production offerts dans ces domaines. La diminution des dépenses est relative à la finalisation de projets de partenariat en géomatique.

Fonds forestier

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et de développement en foresterie ainsi qu'au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources forestières.

La croissance nette des dépenses du Fonds forestier s'explique essentiellement par la bonification du programme d'investissements sylvicoles et par la mise en oeuvre de la stratégie de développement industriel vers des produits à forte valeur ajoutée.

ANNEXE 1 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'information foncière				
Dépenses	99 788,3	—	95 790,6	—
Investissements	39 499,9		36 875,9	
Effectif (ETC)	313		322	
Fonds d'information géographique				
Dépenses	5 616,0	—	6 633,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	24		25	
Fonds forestier				
Dépenses	285 486,2	246 463,8	274 044,4	225 379,9
Investissements	12 448,5		11 796,7	
Effectif (ETC)	715		740	

REVENU

EN BREF

En 2009-2010, le budget de dépenses du portefeuille « Revenu » s'établira à 1 050,0 M$.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, Revenu Québec mettra l'accent en particulier sur :

> Le développement de projets structurants visant à faire de la prestation électronique de services le canal privilégié de communication avec la clientèle, tels que le projet Téléchargement de données fiscales pour les usagers d'un logiciel d'impôt ou le projet Mon dossier citoyen à Revenu Québec;

> La prévention, comme élément important de soutien à l'autocotisation, parallèlement aux innovations en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les planifications fiscales abusives, afin de détecter le plus en amont possible les stratagèmes d'évitement et d'évasion fiscale;

> La poursuite de la simplification de l'administration de la fiscalité.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission de Revenu Québec consiste à percevoir les impôts et les taxes, à administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes basés sur la déclaration de revenus, les biens non réclamés et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement. De plus, il tient un registre public des entreprises, administre le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et recommande les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires de 2009-2010 découlent du plan stratégique actuellement en vigueur.

ORIENTATION 1
Assurer le financement des services publics

La majorité des ressources de Revenu Québec est affectée à la perception des sommes et à leur redistribution pour le bénéfice de la population québécoise. Ainsi, le traitement des déclarations de revenus, produites selon le principe de l'autocotisation, et les activités de contrôle constituent la base quotidienne des activités de l'organisation.

Pour soutenir l'autocotisation, Revenu Québec compte intensifier les activités de prévention. De plus, il poursuivra le développement de nouvelles fonctionnalités permettant aux citoyens d'accéder facilement et rapidement aux données qui les concernent.

Pour assurer l'équité du régime fiscal, Revenu Québec maintiendra ses actions pour combattre le travail au noir et l'évasion fiscale. Il compte également renforcer les contrôles en fonction des risques et adopter des mesures pour assurer la gestion optimale des comptes débiteurs.

Ses choix budgétaires tiennent aussi compte des autres responsabilités que le gouvernement a confiées à Revenu Québec, soit l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires, des biens non réclamés, du registre des entreprises ainsi que celle de divers programmes sociofiscaux tels le Régime québécois d'assurance parentale, le crédit pour la taxe de vente et le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée.

ORIENTATION 2
Offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement

Revenu Québec compte tirer profit des opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information pour parfaire la qualité de ses services. À cette fin, il poursuivra le déploiement de ses services en ligne. Il assurera également la promotion de ce mode de prestation de services auprès de ses clientèles, notamment à l'occasion de la mise en œuvre d'une nouvelle déclaration de services aux citoyens et aux entreprises.

Il poursuivra également ses actions destinées à simplifier l'administration de la fiscalité des entreprises, contribuant ainsi à accroître la qualité des services qu'il offre à cette clientèle tout en diminuant le fardeau administratif qu'elle doit assumer pour remplir ses obligations fiscales.

Revenu Québec continue de participer activement aux travaux de regroupement de services, tant à Services Québec qu'au Centre de services partagés du Québec. Il travaillera également, en complémentarité avec ce dernier dans le cadre du plan d'adhésion gouvernemental, aux projets prioritaires en matière de services partagés.

ORIENTATION 3
Accroître l'efficience et la transparence de l'organisation

Les interventions prévues pour accroître l'efficience et la transparence de l'organisation se résument sous les deux aspects suivants :

> Les ressources humaines : diverses mesures seront mises en œuvre afin que Revenu Québec soit reconnu comme un employeur de choix dans la fonction publique en permettant aux membres de son personnel de mieux s'accomplir dans leur contribution à la réalisation de la mission de l'organisation. Ces mesures mettront notamment l'accent sur le développement de l'expertise et la mobilisation du personnel;

> L'organisation du travail : les nouvelles technologies seront mises à profit non seulement pour améliorer l'organisation du travail de Revenu Québec mais aussi pour contribuer aux orientations gouvernementales en matière de services partagés. Le développement d'un centre d'expertise en formulaires est un exemple concret d'un projet concernant l'amélioration de l'organisation du travail.

Les coûts de l'ensemble des activités liées à ces orientations sont financés par des crédits votés par l'Assemblée nationale et d'autres sources comme, par exemple, celle de l'entente relative à l'administration de la taxe sur les produits et services (TPS) sur le territoire du Québec au nom du gouvernement du Canada. Des ententes et des décisions gouvernementales particulières, notamment sur l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, peuvent aussi influer sur le budget disponible. Le cas échéant, cette évolution sera reflétée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010. Par ailleurs, les crédits alloués incluent des crédits permanents pour la dépense de créances douteuses et les intérêts sur remboursements de même que des crédits renouvelables.

Afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les orientations stratégiques, le graphique ci-dessous présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations corporatives

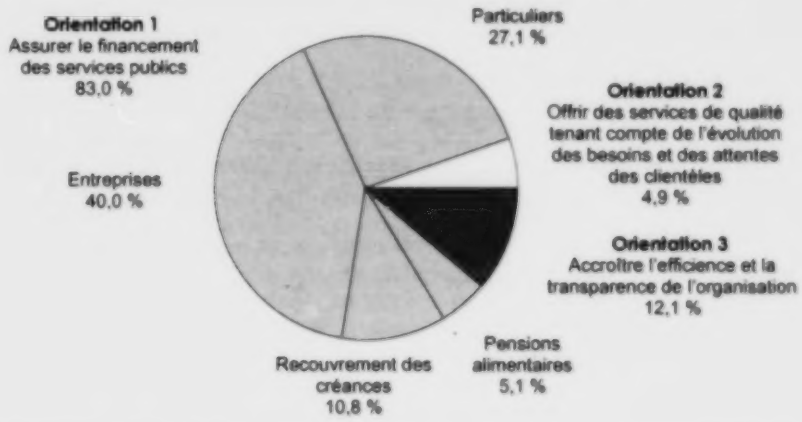

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), Revenu Québec doit rendre publique sa stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de comparaison, de couplage ou d'appariement.

Cette stratégie demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données couvrent l'ensemble de la population visée par ces fichiers, mais contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières.

La Loi sur le ministère du Revenu assure la transparence du processus entourant l'obtention des fichiers de renseignements. Ainsi, la Commission d'accès à l'information du Québec a approuvé, en septembre 2006, la cinquième mise à jour du plan d'utilisation des fichiers qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

De plus, Revenu Québec élabore annuellement un rapport d'activités faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information, est déposé à l'Assemblée nationale.

Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus inscrits au plan d'utilisation. Le registre est accessible au public, sur demande.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Administration fiscale

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires. Il vise également à administrer le régime québécois régissant l'existence des personnes morales et à remettre les biens non réclamés aux ayants droit ou au gouvernement.

Le budget de dépenses 2009-2010 s'établit à 1 050,0 M$, soit une diminution de 30,2 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 24,4 M$ transférée au cours de 2008-2009 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale.

Pour l'exercice 2009-2010, les activités liées à l'administration provisoire des biens non réclamés seront financées par des crédits renouvelables de 7,5 M$. En effet, la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, les intérêts et les autres sommes perçus par Revenu Québec en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure déterminées par le gouvernement.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration fiscale	1 050 038,0	(30 234,6)	1 055 476,6	1 080 272,6
Total	**1 050 038,0**	**(30 234,6)**	1 055 476,6	1 080 272,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**7 228**	**(148)**	—	7 376

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2009-2010, Revenu Québec prévoit des dépenses d'investissements de 10,7 M$ afin de remplacer les véhicules, le mobilier désuet ainsi que les équipements destinés à accroître la productivité dans le secteur du traitement du courrier.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	10 670,7	(100,3)	10 771,0
Prêts, placements, avances et autres	16,0	—	16,0
Total	**10 686,7**	(100,3)	10 787,0

ANNEXE 1

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu

Le Fonds de fourniture de biens ou de services est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment à des produits ou des services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres à ce fonds concernent principalement la perception des cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

Fonds de perception

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et des pensions alimentaires impayées.

Fonds des pensions alimentaires

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et les parents gardiens.

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Le Fonds des technologies de l'information permet à Revenu Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, d'offrir des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

ANNEXE 1 (SUITE)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu				
Dépenses	18 293,1	—	18 667,4	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de perception				
Dépenses	93 466,1	39 686,6	93 026,6	34 704,9
Investissements	1 692,6		1 497,7	
Effectif (ETC)	727		738	
Fonds des pensions alimentaires				
Dépenses	41 162,0	39 974,9	40 669,1	39 053,1
Investissements	2 500,0		2 468,1	
Effectif (ETC)	631		644	
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu				
Dépenses	55 148,6	47 018,3	50 268,5	42 592,8
Investissements	97 388,3		79 177,3	
Effectif (ETC)[1]	—		—	

[1] La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu correspond à 265 ETC en 2008-2009 et à 262 ETC en 2009-2010. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

EN BREF

Le budget de dépenses pour l'exercice 2009-2010 permet notamment d'assurer le financement de :

> La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé ainsi que le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;

> La poursuite du plan d'accès aux services destinés aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;

> La lutte contre le cancer;

> La consolidation des services aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi qu'aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale;

> La poursuite des mesures visant l'introduction de la garantie d'accès pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte et la réduction des délais d'attente pour les autres chirurgies ainsi que la création de nouveaux groupes de médecine de famille ou autres formules;

> La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires;

> Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent les fonctions nécessaires à la coordination et à la mise en place des services de santé et des services sociaux dans leur région.

Les établissements locaux sont responsables des services à l'égard de la population de leur territoire. Il leur appartient de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de leur population. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2009-2010 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées, la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère ainsi que différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle permettent d'assurer le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population.

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Dans le but de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui leur sont destinés ainsi qu'à leur famille. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2009-2010 augmente de 1 455,3 **M$** par rapport à la dépense probable 2008-2009.

Les augmentations de rémunération accordées au personnel du réseau et aux professionnels de la santé ainsi que la variation des contributions de l'employeur aux régimes de retraite représentent, pour l'année 2009-2010, une somme de 839,8 **M$**, soit près de 58,0 % de la croissance totale de 2009-2010.

Le financement des coûts de système incluant l'allocation d'un coût de système spécifique ainsi qu'un montant de 25,0 **M$** pour assurer le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements permettront de préserver les acquis relatifs à l'amélioration de la situation financière du réseau.

Un ajout de 35,0 **M$** est prévu pour l'annualisation des sommes consenties en 2008-2009 afin de consolider les services aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi qu'aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Un montant de 35,0 **M$** sur une base annualisée permettra la poursuite du plan d'accès aux services destinés aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. De plus, une somme de 14,0 **M$** est prévue afin de poursuivre l'implantation de groupes de médecine de famille ou autres formules.

Ces investissements permettront de poursuivre les efforts pour faire face à l'augmentation et à l'intensification attendus des besoins liés notamment au vieillissement de la population (augmentation des maladies chroniques, alourdissement des clientèles bénéficiant de services, etc.) et à la prévalence de diverses problématiques sociales (jeunes en difficulté, troubles du comportement, violence conjugale, etc.). Cela permettra aussi le développement et la consolidation d'une gamme de services et de mesures destinés aux personnes handicapées visant à leur assurer les conditions d'une véritable participation sociale et un meilleur soutien à leur famille.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 26,1 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation est principalement attribuable au rehaussement des tarifs à l'égard de l'assurance hospitalisation hors-Québec.

PROGRAMME 2
Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2009-2010 par rapport à la dépense probable 2008-2009 est de 840,1 M$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux et à la bonification des conditions de travail des employés du réseau (248,9 M$), à la progression dans les échelles salariales (125,4 M$), au coût de système spécifique à la santé (100,7 M$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (91,3 M$), à l'annualisation des nouveaux services implantés en 2008-2009 (35,0 M$), à la poursuite du plan d'accès aux services destinés aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (35,0 M$ sur une base annuelle), à la poursuite de l'implantation de groupes de médecine de famille ou autres formules (14,0 M$), à l'augmentation prévue pour le programme du sang (22,9 M$), à l'amélioration des services préhospitaliers d'urgence (19,9 M$), à l'augmentation prévue pour les médecins résidents (16,6 M$), au fonctionnement des nouveaux équipements et des nouvelles installations (25,0 M$), aux régimes de retraite (16,6 M$) ainsi qu'à l'évolution du service de la dette (50,4 M$).

PROGRAMME 3
Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,3 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette croissance est due principalement à l'indexation des dépenses salariales.

PROGRAMME 4
Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 588,8 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette augmentation découle principalement des augmentations de la rémunération pour les professionnels de la santé (446,9 M$) et de la croissance des coûts des médicaments dans le cadre du régime d'assurance médicaments (126,2 M$).

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	470 740,4	26 050,3	445 429,8	444 690,1
2. Fonctions régionales	19 165 394,2	840 146,8	18 308 952,2	18 325 247,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 081,8	326,3	12 680,5	12 755,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	7 223 190,7	588 797,0	6 634 393,7	6 634 393,7
Total	**26 872 407,1**	**1 455 320,4**	25 401 456,2	25 417 086,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**892**	**(23)**	—	915

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les investissements de 1,3 M$ prévus au budget d'administration du Ministère en 2009-2010 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	1 300,0	500,0	800,0
Prêts, placements, avances et autres[1]	—	(90 857,6)	90 857,6
Total	**1 300,0**	(90 357,6)	91 657,6

[1] Le budget d'investissements 2008-2009 incluait, au titre des « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'inscription d'ajustements aux sommes imputées au Fonds des services de santé à la suite de la réforme comptable et pour les crédits requis pour des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	4 707,0	3 715,4
Commissaire à la santé et au bien-être	2 647,5	2 590,9
Conseil du médicament	6 553,6	4 217,3
Office des personnes handicapées du Québec	13 081,8	12 680,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'hébergement du Québec	240 276,7	—	248 289,0	—
Corporation d'urgences-santé	93 915,5	65 563,2	90 430,7	62 078,4
Héma-Québec	325 777,2	320 011,4	287 630,0	282 243,9
Institut national de santé publique du Québec	33 734,2	32 334,2	33 871,1	31 834,2
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 659 996,5	7 761 858,5	8 029 604,9	7 147 667,7

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes de 65 ans ou plus, des prestataires des programmes d'assistance sociale et leurs enfants ainsi que de toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le financement du fonds est d'abord constitué des primes provenant des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Toutefois, certaines personnes assurées par le régime public sont exemptées du paiement de la prime. Il s'agit :

- Des enfants des personnes assurées;
- Des prestataires des programmes d'assistance sociale et autres détenteurs d'un carnet de réclamation;
- Des personnes de 65 ans ou plus qui reçoivent 94,0 % ou plus du montant maximal du Supplément de revenu garanti.

Le fonds reçoit également une compensation du gouvernement du Québec pour la non application intégrale de la politique du prix le plus bas (règle de 15 ans) et une subvention d'équilibre jusqu'à concurrence des dépenses de médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration encourus pour les personnes de 65 ans ou plus, les prestataires des programmes d'assistance sociale ainsi que les autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1er juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du fonds.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.R.Q., c. F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, programmes et projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement alimenté par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), pour un montant totalisant 20,0 M$ par année.

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués à la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la Société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de l'assurance médicaments				
Dépenses	3 295 751,7	2 537 351,7	3 115 496,3	2 369 496,3
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	20 000,0	—	20 050,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EN BREF

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 1 081,8 M$ en 2009-2010. Ce budget permettra de financer les principales priorités poursuivies par le Ministère.

Dans le secteur des affaires policières :

> Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;

> Accentuer les efforts visant un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu;

> Réaliser, en partenariat, la mise en œuvre du plan d'action ministériel de lutte contre la cybercriminalité;

> Accroître les mesures de sécurité dans les palais de justice.

Au regard des services correctionnels :

> Poursuivre la modernisation des infrastructures carcérales tel que prévu au Plan québécois des infrastructures;

> Améliorer les services correctionnels notamment en poursuivant l'évaluation du risque et des besoins des personnes contrevenantes et en offrant un accompagnement et un encadrement structurés.

En ce qui a trait à la sécurité civile, accroître la capacité du Québec à prévenir les sinistres, ou, s'ils surviennent, à rétablir la situation avant sinistre.

En sécurité incendie, poursuivre la délivrance des attestations de conformité des schémas de couverture de risques.

En support à la gestion, optimiser la prestation des services.

Pour la Sûreté du Québec, contribuer, en partenariat, à l'amélioration du bilan routier et au développement d'un système d'interopérabilité.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique et privée;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et de sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires et la certification des appareils de jeu;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise d'environ 12 000 employés répartis au sein de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2009-2010 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1
Agir pour réduire la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques en favorisant la prévention, la préparation et l'information des citoyens

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser des activités préventives en sécurité publique, à former et informer les citoyens afin que ces derniers deviennent les premiers responsables de leur sécurité.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions sur lesquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2009-2010 sont les suivantes :

> Poursuivre la réalisation des mesures préventives inscrites au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010;

> Partager l'information relative à la compilation des armes à feu récupérées avec les partenaires concernés;

> Réaliser une initiative spécifique permettant d'accroître la détection des infractions criminelles liées aux leurres d'enfant sur le réseau Internet;

> Accroître le pourcentage d'évaluations des besoins et des risques de récidives des personnes contrevenantes, effectuées dans le délai requis en établissement de détention et dans la communauté;

> Concevoir des programmes de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention;

> Déposer un projet de règlement en vue de l'application de normes de qualité des services dans les centres d'urgence 9-1-1;

> Diffuser et mettre en œuvre une stratégie globale de communication institutionnelle;

> Diffuser un portrait de la sécurité publique au Québec;

> Assurer la continuité de la mise en œuvre de l'Énoncé d'orientations en matière de sécurité routière 2006-2010 de la Sûreté du Québec de façon à maintenir la tendance à la baisse du nombre de collisions avec dommages corporels sur son territoire.

ORIENTATION 2
Assurer le leadership dans la détermination et la promotion de mesures d'intervention adaptées à l'évolution des risques menaçant la sécurité des citoyens

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de déterminer des mesures d'intervention adaptées notamment en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

> Encadrer la procédure de dépôt de l'ensemble des plans d'organisation policière en fonction des nouvelles exigences législatives de la Loi modifiant la Loi sur la police (2008, c. 13) et faire l'analyse de l'ensemble de ces plans;

> Inspecter sept organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5;

> Mettre en place des mesures de sécurité à la Chambre de la jeunesse et au palais de justice de Montréal;

> Poursuivre la négociation et le renouvellement des ententes sur la prestation des services policiers dans les communautés autochtones;

> Attester 15 schémas de couverture de risques en sécurité incendie de façon à porter à 60,0 % le taux cumulé des schémas attestés;

> Accroître le pourcentage des personnes contrevenantes suivies dans la communauté selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis;

> Conclure des protocoles d'entente avec les municipalités permettant l'engagement des sommes prévues au cadre de prévention des principaux risques naturels;

> Renforcer et accroître, à la Sûreté du Québec, les partenariats avec les organisations policières, les organismes gouvernementaux et la collectivité dans la recherche de solutions en matière de sécurité publique notamment pour améliorer le bilan routier.

ORIENTATION 3
Optimiser la prestation de services et la performance de l'organisation

Le Ministère considère nécessaire d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services et de gouvernement en ligne, d'où les travaux visant à se doter d'une architecture d'entreprise ministérielle. Il entend aussi mobiliser son personnel et miser sur l'utilisation optimale de leur compétence. Le développement, à la Sûreté du Québec, d'un système permettant l'interopérabilité constitue un choix budgétaire du portefeuille en sécurité publique.

Actions envisagées

> Finaliser les travaux prévus à la phase 1 du projet d'architecture d'entreprise ministérielle et débuter les travaux de la phase 2 en collaboration avec les organismes qui font partie du portefeuille ministériel;

- Construire et rénover les infrastructures carcérales (établissements de détention et postes de police) prévues au Plan québécois des infrastructures;
- Établir des mécanismes de mobilisation et d'intervention dans les régions éloignées;
- Accroître le nombre de rapports d'événements pour lesquels les ressources de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sont déployées, qui intègrent les rubriques permettant de mettre en lumière les causes et les circonstances des sinistres;
- Documenter la revue diligente des activités administratives pouvant être prises en charge par le Centre de services partagés du Québec, conclure une entente à cet effet et transférer les responsabilités et les ressources;
- Réaliser le suivi des mesures énumérées dans les plans d'action relatifs à la gestion intégrée des risques organisationnels et des contrôles afférents;
- Former des équipes d'intervention d'urgence dans quatorze établissements de détention;
- Mettre en œuvre le plan d'action et le plan de communication sur le développement durable;
- Réaliser un sondage permettant de mesurer le sentiment de sécurité des citoyens au regard de la criminalité;
- Poursuivre la migration, à la Sûreté du Québec, vers le Réseau national intégré de radiocommunication en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec.

La répartition budgétaire du portefeuille en 2009-2010

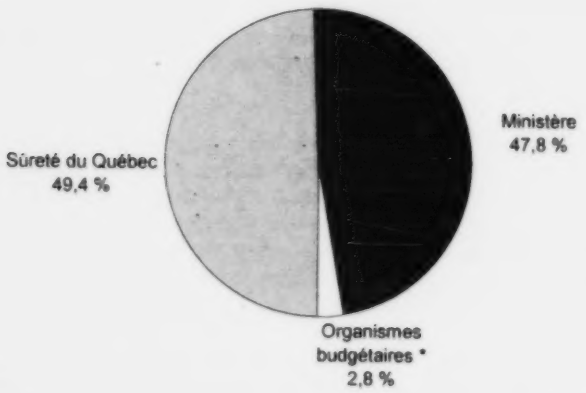

* Voir annexe 1.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant, aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il s'assure de la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments des programmes 1 et 3.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 517,4 M$, en hausse de 27,5 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique notamment par l'ouverture de quatre bâtiments modulaires aux services correctionnels ainsi que par la lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2
Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 534,4 M$, en baisse de 3,7 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 11,6 M$ transférée au cours de 2008-2009 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée au titre des activités de lutte à la criminalité fiscale et à la contrebande des produits du tabac et de l'alcool. En 2009-2010, une augmentation de crédits de 7,9 M$ liée à l'indexation salariale des employés civils et policiers réduit cette baisse.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, estimés à 241,8 M$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part, pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,6 M$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,7 M$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 785,5 M$.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;

- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;

- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents, et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;

- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;

- Le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de dépenses de 30,0 M$ est alloué à ce programme, en baisse de 2,0 M$ par rapport à la dépense probable de 2008-2009. Cette variation s'explique essentiellement par une somme transférée au cours de 2008-2009 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versée au titre des activités de lutte à la contrebande de l'alcool.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	517 434,2	27 517,6	483 834,3	489 916,6
2. Sûreté du Québec	534 390,8	(3 685,9)	526 509,6	538 076,7
3. Organismes relevant du ministre	29 958,0	(2 026,6)	30 058,3	31 984,6
Total	**1 081 783,0**	**21 805,1**	1 040 402,2	1 059 977,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**7 043**	**(103)**	—	7 146

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille ministériel est de 59,8 M$. De ce montant, 18,7 M$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour le projet Système intégré d'information de justice ainsi que pour les nouvelles initiatives ou le parachèvement de développements informatiques.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 41,1 M$ est constitué des sommes requises pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources, pour des équipements et du développement informatique et pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	59 745,5	3 243,7	56 501,8
Prêts, placements, avances et autres	66,4	—	66,4
Total	**59 811,9**	3 243,7	56 568,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Bureau du coroner	7 587,7	7 598,5
Comité de déontologie policière	1 747,2	1 750,2
Commissaire à la déontologie policière	2 872,7	2 792,2
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 191,9	5 650,7
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 558,5	14 193,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	29 315,0	6 889,2	32 215,8	6 987,1
École nationale des pompiers du Québec	1 774,7	811,4	2 755,1	733,8

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec au montant prévu de 241,8 M$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,7 M$ et d'autre part, d'une affectation de 222,8 M$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 27,9 M$ est constitué des montants requis pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 9,2 M$ par rapport à 2008-2009. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile et par le développement du Système intégré de radiocommunications policières.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	468 316,0	222 813,7	467 196,8	219 301,2
Investissements	27 871,7		18 666,5	
Effectif (ETC)	4 513		4 506	

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

EN BREF

Pour l'exercice financier 2009-2010, parmi les principaux enjeux budgétaires du portefeuille des Services gouvernementaux, notons :

Au ministère :

> Poursuivre le développement des services gouvernementaux en ligne permettant de répondre aux besoins des citoyens avec plus de souplesse et d'efficacité, en particulier les citoyens qui habitent les régions du Québec;

> Poursuivre l'aide financière accordée dans le cadre du programme Appui au passage à la société de l'information;

> Poursuivre le déploiement de l'authentification des citoyens et des entreprises : clicSÉQUR;

> Produire un Plan gouvernemental des investissements en ressources informationnelles;

> Poursuivre la réorganisation du transport sanitaire aérien par l'acquisition de deux nouveaux appareils et en évaluant l'opportunité de recourir à l'entreprise privée en matière de vols sanitaires programmés.

Par l'intermédiaire de Services Québec, des services de plus en plus accessibles pour les citoyens et les entreprises :

> Favoriser le regroupement en région des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Services Québec au sein d'espaces communs;

> Poursuivre l'interconnexion entre le Centre de relations avec la clientèle et les grands centres d'appels du gouvernement;

> Poursuivre l'amélioration des services téléphoniques et au comptoir du registre des entreprises à Montréal et à Québec;

> Assurer le développement des services en ligne du Directeur de l'état civil;

> Publier et mettre en ligne de nouveaux guides facilitant la recherche d'information gouvernementale par les citoyens;

> Offrir de nouveaux services électroniques pour les entreprises qui faciliteront l'acquittement de leurs obligations envers le gouvernement.

Des services administratifs mis en commun au Centre de services partagés du Québec afin de profiter d'économies d'échelle substantielles :

> Assurer l'adhésion des ministères et organismes à l'approche des services partagés du Québec;

> Mettre en place, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) résultant de l'intégration du Réseau de télécommunication des ministères et organismes (RETEM) et de la santé et des services sociaux (RTSS);

> Poursuivre la modernisation des systèmes de gestion des ressources (SAGIR) par le développement de la solution pour les deuxième (ressources humaines) et troisième phases (dotation) de ce projet;

> Poursuivre le regroupement de la paye des ministères et des organismes permettant ainsi de générer des économies et de pérenniser l'expertise dans ce domaine;

> Poursuivre la mise en place du Centre de leadership et de développement des compétences qui offrira des services en matière d'apprentissage, de formation et de développement des compétences pour le personnel qui œuvre dans les technologies de l'information.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Mission

La ministre a pour mission de développer un ensemble de moyens en vue d'offrir aux citoyens et aux entreprises ainsi qu'aux ministères et aux organismes gouvernementaux un accès simplifié à des services de qualité sur tout le territoire du Québec.

Responsabilités

Par l'entremise du Bureau de la dirigeante principale de l'information et du Service aérien gouvernemental, le ministère des Services gouvernementaux doit :

- Mettre en place une gouvernance commune des ressources informationnelles gouvernementales;
- Assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions de l'administration publique dans le domaine des ressources informationnelles et de la prestation électronique de services;
- Assurer le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du gouvernement en ligne;
- Élaborer et proposer des politiques, des cadres de gestion, des standards, des systèmes et des investissements en vue d'une utilisation optimale des technologies de l'information et en vue de la sécurité de l'information;
- Mettre une flotte d'aéronefs à la disposition de ses partenaires pour effectuer des évacuations aéromédicales, offrir des vols sanitaires programmés, lutter contre les incendies de forêt, assurer une surveillance aérienne du territoire ou transporter des équipes ministérielles.

Services Québec doit offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Le Centre de services partagés du Québec doit fournir et rendre accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment, en matière de ressources humaines, financières, matérielles informationnelles et de moyens de communication.

La Société immobilière du Québec doit mettre à la disposition des ministères et des organismes les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le ministère des Services gouvernementaux a procédé à des choix budgétaires en fonction de certaines orientations mises de l'avant lors de son analyse stratégique effectuée en vue de l'adoption de son plan stratégique 2008-2011.

ORIENTATION 1
Favoriser le déploiement du gouvernement en ligne

Le déploiement du gouvernement en ligne est une priorité gouvernementale. Une restructuration de la provision pour soutenir la réalisation de projets qui y sont liés a été effectuée en 2008-2009. Cette restructuration vise à accroître cet appui financier et à accélérer le déploiement du gouvernement en ligne, notamment l'administration électronique et le passage à une société de l'information.

Un budget de 26,0 M$ est octroyé pour la réalisation de projets interministériels et principalement transactionnels. Ce montant se compose de 20,0 M$ pour le financement de projets en cours et de 6,0 M$ pour le programme Appui au passage à la société de l'information.

Actions envisagées

> Poursuivre les travaux concernant le développement et l'implantation de projets communs et intégrés, tels :
>
> › Les portails de services gouvernementaux (Portail entreprises et Portail citoyens);
>
> › Les infrastructures relatives au gouvernement en ligne (ex. : clicSÉQUR).

> Collaborer à l'élaboration de projets porteurs comme celui sur la gestion des adresses, la gestion des subventions et les formulaires électroniques;

> Poursuivre le programme Appui au passage à la société de l'information.

ORIENTATION 2
Implanter un modèle de gouvernance des ressources informationnelles, assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions dans ce domaine et maintenir un environnement sécuritaire pour les services en ligne et l'information gouvernementale

La mise en place du gouvernement en ligne et l'optimisation de l'utilisation des ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale exigent une gouvernance forte. Celle-ci permettra de guider les choix et les investissements technologiques des ministères et des organismes ainsi que d'assurer la cohérence des décisions en suscitant la collaboration interministérielle.

Le maintien d'un environnement sécuritaire s'avère essentiel pour que les citoyens utilisent les services gouvernementaux en ligne.

Actions envisagées

> Accompagner les ministères et les organismes dans leur démarche d'implantation de nouvelles technologies de l'information;

> Mettre en place une table stratégique des initiatives en matière de gouvernement en ligne;

> Appliquer un modèle de gouvernance pour les projets communs et partageables;

> Produire un plan gouvernemental des investissements en ressources informationnelles;

> Développer des normes et des standards, notamment concernant l'accessibilité des sites web gouvernementaux pour les personnes handicapées;

> Réaliser la campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité de l'information;

> Effectuer une vigie constante et une coordination en cas d'incidents cybernétiques;

> Mettre à la disposition des ministères et des organismes du gouvernement du Québec des guides et des outils pour appuyer ces derniers dans l'application des principes édictés par la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Services gouvernementaux

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y trouve également les dépenses affectées au Bureau de la dirigeante principale de l'information, lequel exerce un leadership gouvernemental en matière de transformation de la prestation de services grâce à l'utilisation adéquate des technologies de l'information. Il comprend enfin les dépenses affectées aux services administratifs du ministère ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets liés au déploiement du gouvernement en ligne.

Le budget de dépenses de ce programme est en hausse de 18,8 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette augmentation provient principalement des coûts associés à la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Services gouvernementaux	171 289,0	18 796,6	158 192,4	152 492,4
Total	**171 289,0**	**18 796,6**	158 192,4	152 492,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**98**	**(4)**	—	102

Note : Le programme Services gouvernementaux inclut la provision pour les projets liés au gouvernement en ligne. Celle-ci permet des transferts de crédits à d'autres programmes du gouvernement où la dépense y sera comptabilisée. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Les immobilisations des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets liés au gouvernement en ligne.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	22 100,0	—	22 100,0
Prêts, placements, avances et autres	25,0	—	25,0
Total	**22 125,0**	—	22 125,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	562 400,0	—	524 098,0	—
Services Québec	88 615,9	—	94 008,6	—
Société immobilière du Québec	661 223,0	—	638 588,0	—

ANNEXE 2

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du service aérien gouvernemental

Le Fonds du service aérien gouvernemental a pour objet le transport aérien nécessaire à la réalisation de fonctions gouvernementales.

La fin des baux de location et le refinancement des huit aéronefs de type CL-415 du Service aérien gouvernemental ont occasionné des frais non récurrents pour 2008-2009. Un partenariat pour le volet opérationnel de nolisement d'aéronefs avec un mandataire explique aussi la variation des résultats.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du service aérien gouvernemental				
Dépenses	53 156,8	—	62 119,1	—
Investissements	2 550,0		1 700,0	
Effectif (ETC)	151		156	

TOURISME

EN BREF

Le ministère du Tourisme déploie sa stratégie axée sur : la promotion des expériences touristiques du Québec sur les marchés étrangers de mieux en mieux ciblés; le soutien au développement de produits touristiques de qualité correspondant aux attentes internationales; la poursuite de l'amélioration des services d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques; le développement de partenariats avec les différents acteurs au sein de l'industrie afin de maximiser l'impact des actions entreprises.

Cette stratégie est mise en œuvre dans une perspective de croissance économique continue et durable, les activités touristiques devant s'effectuer dans le respect tant du patrimoine culturel que de l'environnement et des ressources naturelles, et ce, afin de satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

Par ailleurs, le Discours sur le budget 2009-2010 a annoncé que le programme RENFORT, administré par Investissement Québec, sera modifié afin de mieux l'adapter aux besoins des entreprises du secteur touristique.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux membres de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant soit financièrement ou techniquement dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination et des expériences touristiques sur les marchés extérieurs du Québec.

Pour réaliser ses interventions, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les activités du Ministère ont trait, entre autres, au développement et au maintien d'une concertation et d'un partenariat efficaces, tant au niveau gouvernemental qu'au sein de l'industrie touristique. L'application et le suivi des règles législatives et administratives liées à sa mission constituent une autre facette de l'action ministérielle.

L'intervention du Ministère dans la promotion canadienne et internationale de la destination et des expériences touristiques québécoises s'avère essentielle pour la croissance de l'industrie, dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

Le soutien à l'industrie touristique s'effectue notamment via la taxe sur l'hébergement. Ce véhicule constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec. Des ententes de partenariat régional en tourisme rendent également possible de manière volontaire, via les associations touristiques régionales, le renouvellement ou la consolidation de l'offre touristique sur une base régionale.

L'accueil et l'information touristiques sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

La classification des établissements d'hébergement touristique et la délivrance d'une certification par le Bureau des normes du Québec, dans le cadre de la Démarche Qualité Tourisme, concourent à renforcer la culture de la qualité et donnent l'opportunité aux entreprises de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

ORIENTATION 1
Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

> Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

› Assumer le leadership d'un partenariat continu afin de coordonner les actions des acteurs privés et publics.

Actions envisagées

> Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

› Rencontres régulières du Conseil des partenaires de l'industrie touristique;

› Tenue des Assises annuelles en tourisme.

ORIENTATION 2
Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

> Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

› La reconnaissance de la spécificité touristique du Québec parmi la pléiade des destinations en concurrence s'effectue par la diffusion des outils promotionnels, notamment l'image de marque et la promotion de l'offre touristique québécoise autour de quatre grands regroupements d'expérience : le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et le Québec de grande nature.

Actions envisagées

> Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

› Réaliser des campagnes promotionnelles sur les marchés hors Québec dont certaines en partenariat avec l'industrie;

› Renforcer le réseau de représentation du Ministère à l'étranger visant à desservir les marchés émergents;

› Améliorer la connaissance des marchés et des clientèles aux fins de développer de nouvelles stratégies promotionnelles.

ORIENTATION 3
Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

> Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

› Rehausser l'offre touristique au niveau international dans une perspective de développement durable du tourisme québécois.

Actions envisagées

> Pour atteindre cet objectif, le Ministère envisage les actions suivantes :

› Réorienter le soutien financier aux associations touristiques sectorielles de façon à accroître leur apport au renouvellement de l'offre touristique québécoise;

› Produire des diagnostics sur cinq produits touristiques (écotourisme et tourisme d'aventure, tourisme autochtone, agrotourisme, tourisme culturel, chasse et pêche) permettant de les positionner par rapport aux meilleures destinations concurrentes;

› Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable des croisières internationales sur le Saint-Laurent;

› Élaborer une stratégie qui permette de mettre en valeur le potentiel touristique du Nord québécois dans une perspective de développement durable.

ORIENTATION 4
Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

> Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

› Traduire la personnalité touristique québécoise à travers la vitrine technologique du Ministère;

› Promouvoir la qualité au sein des entreprises de l'industrie touristique québécoise notamment par leur adhésion à la Démarche Qualité Tourisme;

› Simplifier le processus d'attestation de classification des établissements d'hébergement touristique et l'adapter à l'évolution de l'offre d'hébergement commercial.

Actions envisagées

> Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

› Finaliser le déploiement des contenus et des fonctionnalités de BonjourQuebec.com dans les bureaux de renseignement touristique;

› Développer une nouvelle fonctionnalité permettant aux entreprises de mettre à jour elles-mêmes dans la banque de données de BonjourQuebec.com les renseignements touristiques les concernant;

- Poursuivre la mise en œuvre de la Démarche Qualité Tourisme;
- Apporter des modifications à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et son règlement afin de mieux encadrer le processus de classification des établissements d'hébergement touristique et appuyer les efforts d'amélioration de la qualité et de la diversification de l'offre d'hébergement touristique;
- Adapter les services d'accueil et d'information touristique offerts dans les sept centres d'information touristique sous la responsabilité du Ministère en tenant compte des nouvelles technologies disponibles aux touristes.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Promotion et développement du tourisme

Le programme Promotion et développement du tourisme vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre touristique québécoise, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique dans le but d'accroître les recettes touristiques du Québec.

Il n'y a aucune variation entre le budget de dépenses pour 2009-2010 et la dépense probable 2008-2009.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement du tourisme	138 866,1	—	140 666,1	138 866,1
Total	**138 866,1**	**—**	140 666,1	138 866,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**—**	**—**	—	—

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	50 336,9	29 740,0	49 712,0	29 764,0
Société du Centre des congrès de Québec	22 977,5	15 440,0	22 754,2	15 440,0
Société du Palais des congrès de Montréal	64 628,1	39 099,4	44 954,8	34 399,4

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées à ce fonds en 2009-2010 sont évaluées à 133,7 M$, dont 54,6 M$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	133 735,5	54 586,7	131 428,9	54 732,7
Investissements	1 300,0		1 047,6	
Effectif (ETC)	310		318	

TRANSPORTS

EN BREF

Dans le cadre du Plan de redressement du réseau routier québécois, des investissements de 3 737,2 M$ en 2009-2010 seront réalisés dans les infrastructures routières, dont 863,0 M$ financés par les partenaires privés (413,0 M$) et publics (450,0 M$). Ces investissements s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures et visent à en assurer la pérennité. On retrouve la répartition suivante :

> 1 089,0 M$ dans la conservation des structures, tant sur le réseau supérieur que sur le réseau municipal, afin de lutter contre le vieillissement des ponts et des viaducs. Des interventions sont prévues sur quelque 793 structures, dont 246 du réseau municipal pour 137,0 M$;

> 750,0 M$ dans la conservation des chaussées, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration de l'état global du réseau par des interventions sur quelque 2 100 kilomètres de chaussées;

> 415,2 M$ dans l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité routière et de la fonctionnalité du réseau routier;

> 620,0 M$ dans le développement du réseau routier visant principalement à faciliter les déplacements sur le réseau, à améliorer son efficacité et à soutenir le développement et la prospérité des régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures et de la Politique québécoise du transport collectif :

> 704,4 M$ d'investissements seront réalisés en maintien et en amélioration des infrastructures de transport en commun afin d'assurer la pérennité de ces infrastructures. Aussi, par l'entremise du Fonds vert, des transferts de 130,0 M$ seront consacrés à l'amélioration des services de transport collectif.

Des dépenses de 111,5 M$ viseront le maintien des dessertes de transport maritime et aérien ainsi que la promotion et le soutien au transport maritime et ferroviaire. Ces dépenses incluent également les projets liés aux pistes récréotouristiques, notamment la Route verte.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

> La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;

> Le soutien technique et financier aux municipalités pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;

> Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain et rural, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;

> Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;

> Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement, de matériel de transport et la construction d'infrastructures.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité de la ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2009-2010 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
La pérennité des systèmes de transport pour les générations futures

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien cumulé, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

> Des investissements de 750,0 M$ seront consacrés à la conservation des chaussées (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 3,6 M$).

L'objectif vise à poursuivre l'amélioration de l'état global des chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique ainsi que l'état des chaussées de l'ensemble du réseau. Ces investissements contribueront à porter la proportion des chaussées en bon état à 83,0 % d'ici 2023.

Actions envisagées

- Interventions sur quelque 2 100 kilomètres de chaussées;
- Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux.

Conservation des structures

> Des investissements de 1 089,0 M$ seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 8,7 M$).

L'état des structures situées sur le réseau supérieur requiert une attention particulière. C'est pourquoi, en 2009, des investissements de 952,0 M$ leur seront consacrés. Cet effort sans précédent se poursuivra au cours des prochaines années du plan quinquennal actuel et permettra d'améliorer l'état général du parc de structures et d'atteindre un objectif de 80,0 % des structures en bon état d'ici 2023.

En 2009-2010, une somme de 137,0 M$ sera investie sur les ponts du réseau routier municipal qui ont été remis à la charge du Ministère en janvier 2008. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Actions envisagées

› Interventions sur près de 547 structures sur le réseau supérieur. On anticipe la correction de 171 structures déficientes en 2009-2010;

› Travaux sur 246 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère. On anticipe la correction des déficiences sur 147 d'entre eux.

Transport collectif

> Des dépenses de 304,1 M$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette.

En 2009-2010, des investissements de 704,4 M$ seront réalisés dans les infrastructures de transport en commun, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

De plus, une somme de 372,3 M$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), est disponible en 2009-2010 pour les immobilisations dans le transport en commun.

Actions envisagées

› Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport en commun et en abaisser l'âge moyen. À cette fin, la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue se poursuivront;

› Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SoFIL.

ORIENTATION 2
Des systèmes de transports efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des gaz à effet de serre

Réseau routier

> Des investissements de 620,0 M$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes (auxquels s'ajoutent les contributions des partenaires privés de 413,0 M$ et les contributions des partenaires publics de 414,0 M$).

Actions envisagées

› Investissements en développement, notamment pour les projets réalisés en mode PPP pour le prolongement des autoroutes 25 (Montréal et Laval) et 30 (Montérégie). Poursuite des autres grands chantiers de développement : l'autoroute 20 (Bas Saint-Laurent), l'autoroute 35 (Montérégie), l'autoroute 50 (Outaouais et Laurentides), l'autoroute 73 (Beauce), l'autoroute 73/route 175 (Réserve faunique des Laurentides), la route 185 (Bas Saint-Laurent), le Rond-Point Dorval (Montréal) et l'accès au Mont-Tremblant;

› Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier.

Transport collectif

> Des subventions de 130,0 M$ pour l'amélioration des services de transport collectif.

Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 130,0 M$, en provenance du Fonds vert, sera disponible en 2009-2010 pour le financement de programmes visant l'amélioration des services de transport collectif et de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Actions envisagées

› Aide à l'amélioration des services de transport en commun;

› Aide au transport collectif régional;

› Aide aux modes de transport alternatifs à l'automobile;

› Aide à l'adaptation des véhicules aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;

› Aide à l'efficacité énergétique.

> Des dépenses de 125,9 M$ pour l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées;

> Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 73,5 M$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 $ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'AMT bénéficiera également de 51,2 M$ provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Autres modes de transport

> Des dépenses de 111,5 M$ pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des traversiers du Québec, ainsi que pour les pistes récréotouristiques;

> La diversité des modes de transport permet une plus grande accessibilité aux régions et aux marchés afin de soutenir le développement socio-économique de toutes les régions du Québec. Le maintien d'un service adéquat de desserte maritime et de transport aérien entre les régions et les grands centres, de même que l'utilisation des modes de transport maritime et ferroviaire, ainsi que l'intermodalité, pour le transport des marchandises sur de longues distances favorisent le développement des régions tout en réduisant les GES. Par ailleurs, le développement touristique est soutenu par le développement et l'exploitation des pistes récréotouristiques.

Actions envisagées

› Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux afin de réduire les GES issus du transport des marchandises;

› Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;

› Prolongation du programme d'aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable;

› Bonification de l'aide apportée aux clubs de véhicules tout-terrains et de motoneigistes.

ORIENTATION 3
Un système de transport sécuritaire

> Des investissements de 415,2 M$ dans l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité (auxquels s'ajoutent des contributions des partenaires de 24,0 M$).

L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées

› Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière;

› Correction d'une vingtaine de sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;

› Diverses interventions, notamment la configuration des routes, le pavage des accotements, la construction de voies de dépassement, la correction de courbes ou de problèmes d'orniérages;

- Projet pilote de radars photo et de caméras de surveillance aux feux rouges;
- Mise en opération de nouvelles aires de service pour les usagers de la route.

> Des dépenses de 526,0 M$ pour l'exploitation des infrastructures.

L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance (monitoring) du réseau et de gestion des corridors routiers. En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion.

Actions envisagées

- Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;
- Marquage des routes adéquat;
- Activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

ORIENTATION 4
La performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population

La poursuite de l'innovation

> Des dépenses de 2,7 M$ pour les activités de recherche, ainsi que de 1,9 M$ provenant du Fonds vert pour des recherches et des évaluations liées aux impacts et à l'adaptation aux changements climatiques.

Les objectifs visent le maintien de l'expertise du personnel et la promotion des connaissances techniques et scientifiques en transport.

Actions envisagées

- Aides versées à divers organismes, centres de recherche et universités pour des projets de recherche en transport, notamment pour un Réseau stratégique de recherche en sécurité routière;
- Évaluation des impacts de la fonte du pergélisol dans le nord du Québec et de l'érosion des berges du Saint-Laurent.

Les façons de faire et les services aux usagers

> L'utilisation de partenariats publics-privés constitue l'une des approches explorées pour chacun des grands projets dont les coûts estimés dépassent 40,0 M$.

Action envisagée

- Poursuite des travaux en vue de la conclusion d'ententes de partenariat.

> Des investissements de 25,9 M$ pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information ministériels.

La mise en place de nouvelles façons de faire de même qu'une meilleure diffusion de l'information aux usagers sont soutenues par le développement des ressources informationnelles.

Actions envisagées

› Mise en ligne d'une information permanente sur l'état du réseau routier, Ponts et routes du Québec;

› Information adéquate aux usagers par le biais du réseau 511.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Les dépenses 2009-2010 du ministère des Transports s'établissent à 2 770,9 M$, soit une augmentation de 423,8 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement des sommes consenties à l'entretien du réseau routier et au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier et par l'accroissement de l'aide aux immobilisations en transport en commun. Ces augmentations découlent essentiellement de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures pour la remise en état du réseau routier et de la Politique québécoise du transport collectif.

PROGRAMME 1
Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

> Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	1 344,4 M$
> Entretien des infrastructures de transport	526,0 M$
> Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	96,0 M$
> Programme d'aide financière au réseau routier local	119,2 M$
> Autres activités	1,9 M$

L'augmentation de 348,3 M$ du budget en 2009-2010, par rapport à la dépense probable 2008-2009, est essentiellement le résultat net de variations touchant les activités. La contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier augmente de 260,8 M$, pour tenir compte des investissements du Ministère de 3 287,3 M$ prévus en 2009-2010.

L'entretien des infrastructures, pour sa part, augmente de 51,3 M$ pour tenir compte du coût plus élevé des contrats, des matériaux et des carburants, ainsi que pour augmenter le niveau de service.

Quant au programme d'aide financière au réseau routier local, il augmente de 40,7 M$, principalement en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions. Les municipalités ne sont pas affectées par la modification au calendrier de versement. Le niveau de subventions qu'elles recevront en 2009 est identique aux subventions qu'elles ont reçues en 2008. Finalement, l'amortissement des infrastructures est réduit de 4,5 M$.

PROGRAMME 2
Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

> Aide à l'acquisition d'immobilisations en transport en commun	304,1 M$
> Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	40,1 M$
> Aide au transport adapté aux personnes handicapées	85,7 M$
> Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	7,0 M$
> Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	84,8 M$
> Aide au transport ferroviaire	5,3 M$
> Aide au transport aérien	10,1 M$
> Aide aux clubs de motoneigistes et de véhicules tout-terrains et à la Route verte	11,3 M$
> Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,7 M$
> Autres activités	10,9 M$

L'augmentation du budget de dépenses 2009-2010 est de 69,0 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. L'aide aux immobilisations en transport en commun augmente de 44,7 M$, principalement pour le renouvellement du matériel roulant et l'ajout de nouvelles infrastructures. L'aide au transport adapté et à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées augmente de 12,4 M$, compte tenu de l'augmentation prévue de la clientèle.

L'aide au transport maritime augmente de 8,8 M$, principalement pour tenir compte de la hausse des coûts d'exploitation de la Société des traversiers du Québec et de la hausse des coûts des dessertes maritimes.

Finalement, l'aide aux motoneigistes, aux véhicules tout-terrains et à la Route verte augmente de 1,2 M$, le fonctionnement de la Commission des transports du Québec augmente de 0,4 M$ et les autres activités augmentent de 1,4 M$.

PROGRAMME 3
Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles — 66,0 M$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement — 17,2 M$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport — 27,1 M$

L'augmentation du budget de dépenses 2009-2010 est de 6,5 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Elle s'explique principalement par une hausse de 7,9 M$ des dépenses d'amortissement à la suite de la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes d'information. La diminution des effectifs occasionne une diminution de la dépense de rémunération de 1,0 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures de transport	2 087 491,9	348 261,6	1 738 144,9	1 739 230,3
2. Systèmes de transport	573 039,9	69 043,1	503 192,9	503 996,8
3. Administration et services corporatifs	110 332,8	6 510,0	103 531,3	103 822,8
Total	**2 770 864,6**	**423 814,7**	2 344 869,1	2 347 049,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**3 136**	**(175)**	—	3 311

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 62,2 M$, en hausse de 12,8 M$, permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, notamment par un investissement de 14,0 M$ pour la modernisation de l'aéroport de Puvirnituq, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	62 170,5	12 779,7	49 390,8
Prêts, placements, avances et autres	200,0	—	200,0
Total	**62 370,5**	12 779,7	49 590,8

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission des transports du Québec	13 702,7	13 311,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	396 193,0	90 246,0	361 291,0	90 000,0
Société de l'assurance automobile du Québec	250 094,0	11 211,0	228 605,0	12 345,0
Société des traversiers du Québec	80 229,2	56 807,9	70 589,7	51 615,2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté, depuis le 1er avril 1996, au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Il contribue largement au premier objectif du Ministère qui est d'assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1er avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1er janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 $ prélevée auprès des propriétaires de véhicules automobiles des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation. Les revenus de ce fonds sont entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun et il contribue à l'objectif du Ministère d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable.

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1er avril 2006, au financement des activités liées à la mise en place d'un nouveau réseau de parcs routiers, notamment par l'octroi de contrats de partenariat public-privé. Lors du Discours sur le budget 2007-2008, le gouvernement annonçait la privatisation du Centre de signalisation. Pour faire suite à cette décision, l'ensemble des services offerts par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information, ne font plus partie des activités du Fonds pour la vente de biens et services à compter du 1er avril 2009.

ANNEXE 2 (SUITE)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier				
Dépenses	1 407 402,9	1 344 454,3	1 163 967,5	1 124 402,6
Investissements[1]	3 461 140,8		2 943 091,7	
Effectif (ETC)	2 178		2 200	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	92 592,4	280,0	92 144,6	718,0
Investissements	32 752,1		33 252,1	
Effectif (ETC)	243		252	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	6 569,9	—	747,4	—
Investissements	6 226,4		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun				
Dépenses	73 492,3	—	72 406,2	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports				
Dépenses	3 687,0	2 975,3	10 648,8	1 770,6
Investissements	1 272,0		1 195,9	
Effectif (ETC)	37		38	

[1] Ces montants comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

TRAVAIL

EN BREF

Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel.

Sur le plan des relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci visent à rapprocher les parties patronales et syndicales et à éviter des arrêts de travail. Ces interventions peuvent avoir lieu lors de la négociation d'une première convention collective ou de son renouvellement, ainsi qu'à tout moment où elle est en vigueur.

L'amélioration continue des outils et des produits d'information se traduira cette année par une évaluation de tous les produits offerts à la clientèle qui sera également sondée sur ses besoins. Le site Internet fera l'objet d'une refonte complète.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux du travail ainsi que la performance des organisations. Large et diversifiée, la clientèle du Ministère est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, des responsables et des membres des associations patronales et syndicales, de spécialistes en droit et en relations du travail, ainsi que de divers groupes d'intérêts ou de défense des droits.

Le Ministère dispose des leviers suivants pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général :

> Les lois du travail;

> Les services en relations du travail;

> L'information sur le travail.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par trois organismes budgétaires qui font partie du portefeuille « Travail » :

> Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;

> La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;

> Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens en les reliant à trois orientations ministérielles stratégiques. Chacune d'elle est associée à un domaine d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Pour chaque domaine, l'atteinte des résultats est doublée d'une orientation générale reliée à la qualité des services aux citoyens et à une gestion optimale des fonds publics.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations. Les activités pour assurer le maintien de services de qualité sont intégrées budgétairement à ces orientations.

La répartition budgétaire 2009-2010 selon les orientations

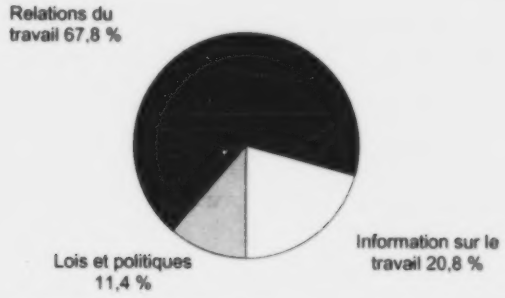

ORIENTATION 1
Assurer une législation et des politiques du travail adaptées aux mutations économiques et sociales

> Les choix budgétaires de ce secteur d'activités visent à soutenir la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales en documentant l'environnement législatif et administratif ainsi que les avantages et les coûts des divers scénarios envisageables.

Actions envisagées

> Études d'impact de décrets de convention collective;

> Analyse des requêtes en modification de décrets de convention collective;

> Révision annuelle du salaire minimum;

> Suivi de l'application de l'Entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick;

> Suivi de l'Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

> Étude quinquennale sur l'évolution des conditions de travail au Québec : production du rapport d'enquête;

> Renforcer les réseaux d'échanges avec les partenaires pour suivre l'évolution des milieux de travail.

ORIENTATION 2
Contribuer à la prévention et à la résolution des mésententes en misant sur la responsabilisation des acteurs et sur l'amélioration des pratiques

> Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien des relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mésententes.

Actions envisagées

> Services de médiation et de conciliation :

  › Élargir l'offre de services et rejoindre des secteurs d'activités économiques moins couverts;

  › Sonder les parties sur les effets des interventions en relations du travail.

> Arbitrage de griefs et de différends :

  › Volume moyen de nomination d'arbitres : plus de 2 500.

> Évaluation médicale :

  › Volume moyen de production d'avis médicaux : environ 12 000;

  › Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration des services.

ORIENTATION 3
Offrir à nos clientèles une information et des connaissances sur le travail qui répondent à leurs besoins, qui soient fiables, accessibles et de qualité

> L'information sur le travail est un domaine en constante expansion depuis plusieurs années, notamment par l'Internet où la croissance rapide du nombre d'usagers qui a favorisé le développement d'un nouvel espace d'échanges et de transactions avec le citoyen. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles corporatives et individuelles.

Actions envisagées

> Évaluation des besoins de la clientèle en matière d'information sur le travail;

> Sondages pour connaître le taux de satisfaction de la clientèle pour toutes les publications récurrentes;

> Plan d'amélioration de l'information offerte au public — contenu et site Internet;

> Analyse de conventions collectives;

> Résumés d'ententes négociées.

ORIENTATION 4
Une organisation humaine et efficace pour maintenir la qualité des services offerts

> Cette orientation est centrée sur l'efficacité des processus et sur le bien-être au travail des employés pour assurer le maintien de services de qualité dans un contexte de départs accélérés à la retraite.

Actions envisagées

> Production d'un plan de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre pour le maintien des activités et des compétences stratégiques;

> Sondage auprès des utilisateurs de services de médiation et de conciliation.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2009-2010, soit 32,1 M$ est inférieur de 8,7 M$ par rapport à la dépense probable 2008-2009. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 8,1 M$ transférée au cours de 2008-2009 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	32 090,9	(8 706,2)	32 586,7	40 797,1
Total	**32 090,9**	**(8 706,2)**	32 586,7	40 797,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**221**	**(8)**	—	229

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009
		Variation	
Immobilisations	2 008,1	—	2 008,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	—	1,0
Total	**2 009,1**	—	2 009,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2009-2010	Dépense probable 2008-2009
Commission de l'équité salariale	5 444,2	5 394,5
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	640,9	559,7
Conseil des services essentiels	2 957,3	3 033,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2009-2010		2008-2009	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des lésions professionnelles	58 978,2	—	53 590,0	—
Commission des normes du travail	58 726,7	—	57 381,7	—
Commission des relations du travail	16 198,9	7 113,2	16 101,9	7 345,3
Régie du bâtiment du Québec	49 210,7	—	47 975,7	—

Conseil du trésor
Québec